

Arval Service Lease
Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

DELOITTE & ASSOCIES
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 201 424
572 028 041 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Arval Service Lease

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Arval Service Lease,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Arval Service Lease relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Réévaluation de la valeur résiduelle des véhicules donnés en location (se référer aux notes 1.c.1, 2.m, 3.c et 5.c de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Notre réponse
<p>La flotte de location représente près de 85 % du total bilan du groupe Arval au 31 décembre 2024 avec une valeur nette de 40 Mds€.</p> <p>Les valeurs résiduelles des véhicules composant la flotte du groupe sont définies au début des contrats de location. A chaque clôture, elles sont revues afin d'obtenir une estimation proche de la valeur de revente estimée du véhicule. Les modalités de détermination de ces valeurs résiduelles sont communes à toutes les entités du groupe. Ces estimations reposent sur un modèle statistique fondé sur les données historiques de ventes de véhicules d'occasion tout en tenant compte des contextes propres aux différentes zones géographiques.</p> <p>Dans l'environnement toujours marqué par une incertitude importante liée au contexte politico-environnemental et aux évolutions technologiques du marché de l'automobile, Arval Service Lease a observé un retour progressif à un niveau normal des délais de livraison ainsi qu'une normalisation progressive du prix des véhicules d'occasion. De la même manière, le marché de l'automobile évolue progressivement vers une électrification des véhicules. Ces changements ont conduit la direction à procéder à des ajustements d'estimation.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du processus de réévaluation des valeurs résiduelles mis en place par la direction du groupe et avons concentré nos travaux sur les flottes du groupe les plus significatives et contributives aux ajustements d'amortissements et donc les plus concernées par l'évolution des risques en lien avec le contexte politico-environnemental et le marché de l'automobile.</p> <p>Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle interne d'Arval Service Lease qui encadre les estimations contribuant à la détermination des valeurs résiduelles et en particulier son adaptation au contexte évolutif. Nous avons examiné le dispositif qui a conduit à ajuster les modèles en fonction des évolutions de marché et des changements de réglementation. Sur un échantillon de la flotte, nous avons examiné les contrôles portant sur la réévaluation des valeurs résiduelles tout en intégrant les nouvelles hypothèses et paramètres ayant servi de base au modèle.</p> <p>Avec l'aide de nos experts, nous avons examiné la pertinence du modèle statistique mis en place ainsi que de ses principaux paramètres.</p>

La valeur résiduelle estimée lors du processus de réévaluation de la flotte peut être différente de la valeur résiduelle initiale, cela pouvant conduire à un ajustement de l'amortissement des véhicules sur la durée résiduelle du contrat.

Nous avons considéré que la réévaluation des valeurs résiduelles est un point clé de l'audit du fait qu'elle repose sur l'estimation des valeurs de revente des véhicules inscrits au bilan, qu'elle est fondée sur un modèle statistique et qu'elle intègre des hypothèses fondées sur le jugement de la direction d'Arval Service Lease.

Nos travaux ont également consisté par échantillonnage à :

- ▶ apprécier la cohérence des données issues des modèles de réévaluation au travers d'une approche d'analyse de données ;
- ▶ comparer les informations issues des systèmes comptables et celles issues du système de gestion de la flotte ;
- ▶ contrôler que les estimations retenues s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons également examiné les informations des notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives au risque sur l'évaluation de la valeur résiduelle des véhicules donnés en location dans le contexte politico-environnemental évolutif et en particulier les informations requises par la norme IAS 16 au titre de la correcte comptabilisation des immobilisations corporelles.

■ Evaluation des revenus différés liés aux frais de maintenance et pneumatique (se référer aux notes 1.c.1, 2.g, 2.m, 3.b et 5.t de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié	Notre réponse
<p>Conformément à la norme IFRS 15, le groupe Arval comptabilise sa marge pour prestation de maintenance et de pneumatiques selon la méthode de l'avancement par les coûts alors que la facturation de ces services est linéaire.</p> <p>Ainsi, tel que décrit dans la note 3.b « Marge des services » de l'annexe aux comptes consolidés, la reconnaissance des revenus se fait à la suite de la survenance des coûts encourus et est fondée sur un profil normal des coûts de réparation, d'entretien et de pneumatiques, étayé par des statistiques historiques et les coûts de service prévus. La différence entre les montants facturés aux clients et les montants comptabilisés en tant que revenus sont comptabilisés en revenus différés de services.</p> <p>Au 31 décembre 2024, le poste « Produits différés liés aux contrats de location » représente un total de M€ 1 058,7 comme indiqué dans la note 5.t « Autres dettes et produits constatés d'avance » des notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>	<p>Nous avons évalué les processus mis en œuvre par le groupe pour évaluer les revenus différés liés aux frais de maintenance et de pneumatiques.</p> <p>Nous avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ test, par sondages, du taux de marge définitif sur un échantillon de contrats et analyse de la cohérence du taux de marge des cessions sur les douze derniers mois glissants ; ▶ analyse de la cohérence du taux à la production sur les douze derniers mois glissants par rapport aux objectifs de tarification fixés par la direction ; ▶ examen du taux de marge estimé retenu sur les encours vivants, notamment par rapport au taux sur les cessions et au taux à la production ; ▶ vérification du calcul arithmétique des produits différés.

Nous avons considéré que l'évaluation des revenus différés liés aux frais de maintenance et de pneumatiques est un point clé de l'audit car elle requiert l'exercice du jugement par la direction dans son choix des éléments pertinents à prendre en compte et de son caractère significatif dans les comptes du groupe.

Par sondages, dans les filiales les plus importantes, nous avons également comparé les éléments entrant dans le calcul des revenus différés avec les données de gestion.

Nous avons également examiné les informations publiées dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Arval Service Lease par vos assemblées générales du 9 mars 2021 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et du 22 avril 2024 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 9 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Vincent Coustel



Luc Valverde



ARVAL
BNP PARIBAS GROUP

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

31 décembre 2024

Sommaire

REMARQUES PRELIMINAIRES	4
COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024.....	5
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	6
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2024	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2024	9
1. INFORMATIONS GENERALES ET STRATEGIE	10
1.a INFORMATIONS GENERALES	10
1.b STRATEGIE.....	12
1.c GESTION DES RISQUES	13
2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	18
2.a NORMES COMPTABLES	18
2.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION	19
2.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES	23
2.d REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION	24
2.e INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES	25
2.f FLOTTE EN LOCATION	26
2.g REVENUS.....	26
2.h IMMOBILISATIONS	28
2.i COMPTABILITE DE COUVERTURE	29
2.j AVANTAGE BENEFICIAANT AU PERSONNEL	30
2.k NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	31
2.l TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	34
2.m UTILISATION D'ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS	34
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024.....	36
3.a MARGE DES CONTRATS DE LOCATION	36
3.b MARGE DES SERVICES	37
3.c RESULTAT DE CESSION DE VEHICULES ET REEVALUATION	38
3.d CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	39
3.e COUT DU RISQUE	40
3.f AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES.....	40
3.g QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	41
3.h IMPOT SUR LES BENEFICES	41
4. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	42
4.a FLOTTE EN LOCATION	42
4.b EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	42

4.c	RESULTAT OPERATIONNEL BRUT	43
5.	NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024	44
5.a	ECARTS D'ACQUISITION	44
5.b	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45
5.c	FLOTTE EN LOCATION	46
5.d	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46
5.e	PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	48
5.f	PORTEFEUILLE DE TITRES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT	48
5.g	INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	49
5.h	AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	49
5.i	IMPOTS COURANTS ET DIFFERES.....	50
5.j	STOCKS	52
5.k	CREANCES CLIENTS.....	53
5.l	TRESORERIE ET ASSIMILES	55
5.m	AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	55
5.n	CAPITAUX PROPRES	56
5.o	DETTES SUBORDONNEES	56
5.p	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	57
5.q	EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES	58
5.r	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES A LONG TERME.....	59
5.s	PROVISIONS	61
5.t	AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	62
6.	ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS	63
6.a	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT OU DE GARANTIES	63
6.b	ENGAGEMENTS SUR TITRES	63
7.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	64
7.a	RESULTAT PAR ACTION	64
7.b	DIVIDENDES VERSES	64
7.c	PERIMETRE DE CONSOLIDATION	65
7.d	MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	66
7.e	REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE ARVAL	67
7.f	RELATION AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES	67
7.g	PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS	68
7.h	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	68
7.i	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	69
7.j	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	72

REMARQUES PRELIMINAIRES

Les états financiers et les notes annexes présentés dans ce document font référence à des comptes consolidés. Pour rappel, Arval, faisant partie intégrante du groupe BNP Paribas qui produit déjà des comptes consolidés intégrant Arval, a opté pour la première option (IFRS 1 D16(a)) pour la première application des normes IFRS. En effet, BNPP ayant créée Arval, il n'a donc pas été nécessaire d'éliminer les effets d'une prise de contrôle.

Cela signifie qu'Arval utilise les mêmes chiffres (conformes aux normes IFRS) que ceux qu'elle a produits pour les comptes consolidés du groupe BNP Paribas sur la base des principes du groupe BNP Paribas adoptés à la date de transition. Cette option est également l'occasion d'utiliser les mêmes règles et méthodes comptables pour le groupe BNP Paribas et pour Arval afin de publier les états financiers établis sur la même base.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros. Dans certains cas, les arrondis peuvent entraîner des écarts non significatifs dans les lignes et colonnes présentant des totaux.

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus des contrats de location		7 363,11	6 183,08
Coûts des contrats de location – Amortissements		(5 294,29)	(4 706,77)
Coût de financement des contrats de location		(1 269,45)	(801,96)
Gains/pertes de change		(1,27)	(1,01)
MARGE DES CONTRATS DE LOCATION	3.a	798,10	673,33
Revenus des services		5 482,12	4 877,25
Coût des services vendus		(4 499,59)	(3 998,14)
MARGE DES SERVICES ET AUTRES	3.b	982,53	879,11
Produits de la vente de véhicules		6 824,05	5 035,32
Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation		(5 998,22)	(3 681,74)
RÉSULTAT DES VENTES DE VÉHICULES ET REEVALUATION	3.c	825,82	1 353,58
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL BRUT		2 606,45	2 906,03
Frais de personnel	3.d	(708,74)	(654,88)
Autres charges générales d'exploitation	3.d	(246,68)	(262,04)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	3.d	(67,19)	(63,63)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION		(1 022,61)	(980,54)
Coût du risque	3.e	(58,89)	(53,85)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 524,95	1 871,63
Autres produits et autres charges	3.f	(22,41)	20,15
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	3.g	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		1 502,54	1 891,78
Impôt sur les bénéfices	3.h	(372,63)	(493,67)
RÉSULTAT NET		1 129,91	1 398,11
Dont intérêts minoritaires		42,50	18,36
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		1 087,41	1 379,75

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros		31 décembre 2024	31 décembre 2023
Résultat net		1 129,91	1 398,11
Eléments pouvant être rapportés au résultat	- Variations de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires	65,13	(10,31)
	- Variations de valeur des placements des activités d'assurance	3,86	5,87
	<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		
	<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		
	- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	17,67	(20,02)
	<i>Variations de valeur portées en capitaux propres</i>		
	<i>Variations de valeur rapportées au résultat de la période</i>		
	- Impôts sur les bénéfices	(7,25)	6,13
- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt			
	79,41	(18,32)	
Eléments ne pouvant être rapportés au résultat	- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8,08	(22,24)
	- Impôts sur les bénéfices	(2,18)	5,69
	- Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence nettes d'impôt		
	5,89	(16,55)	
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		85,31	(34,88)
Total		1 215,22	1 363,23
- Part du Groupe		1 128,04	1 357,45
- Part des minoritaires		87,17	5,78

Les variations totales (groupe et minoritaires) de valeur des éléments relatifs aux parités monétaires se répartissent comme suit :

En millions d'euros	Code devise	Variation du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024	Variation du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
Brésil	BRL	(14,75)	5,12
Suisse	CHF	(0,48)	3,52
Chili	CLP	(5,87)	(0,30)
Colombia	COP	0,07	3,57
République Tchèque	CZK	(1,05)	(1,31)
Royaume-Uni	GBP	14,02	13,80
Maroc	MAD	0,99	0,27
Pérou	PEN	3,47	(0,04)
Pologne	PLN	1,75	6,74
Russie	RUB	(21,34)	(14,20)
Turquie	TRY	89,35	(27,06)
Autres		(1,01)	(0,41)
Total		65,13	(10,31)

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

En millions d'euros	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	5.a	641,22	633,01
Autres immobilisations incorporelles	5.b	156,86	143,73
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		798,08	776,74
Flotte en location	5.c	40 164,26	34 659,07
Autres immobilisations corporelles	5.d	191,36	183,44
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		40 355,63	34 842,51
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.e	-	-
Portefeuille de titres en valeur de marché par résultat	5.f	-	-
Instruments dérivés de couverture	5.g	39,46	11,80
Autres actifs financiers non courants	5.h	287,41	244,51
INSTRUMENTS FINANCIERS		326,88	256,31
Actifs d'impôts différés	5.i	41,77	37,99
ACTIFS NON COURANTS		41 522,35	35 913,54
Stocks	5.j	971,07	944,24
Créances clients	5.k	1 559,50	1 483,60
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.l	1 438,54	3 662,70
Instruments dérivés de couverture	5.g	15,79	4,72
Autres actifs financiers courants	5.h	1,00	1,14
Créances d'impôt exigibles sur le résultat	5.i	90,21	112,64
Autres créances et charges constatées d'avance	5.m	2 316,54	2 205,30
ACTIFS COURANTS		6 392,66	8 414,33
TOTAL DE L'ACTIF		47 915,01	44 327,87
PASSIF			
Capital social		66,41	66,41
Primes d'émission		0,75	38,75
Bénéfices non distribués et autres réserves		3 353,14	2 476,62
Résultat net		1 129,91	1 398,11
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		<i>1 087,41</i>	<i>1 379,75</i>
<i>Résultat de la période, part des minoritaires</i>		<i>42,50</i>	<i>18,36</i>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	5.n	4 550,21	3 979,90
Dettes subordonnées	5.o	90,00	90,00
Dettes représentées par un titre	5.p	2 909,55	5 018,98
Emprunts auprès d'institutions financières	5.q	23 798,82	18 712,33
Instruments dérivés de couverture	5.g	17,14	30,12
Engagements de retraite et avantages à long terme	5.r	59,29	55,83
Provisions	5.s	354,79	626,40
Passifs d'impôts différés	5.i	858,45	693,06
Autres dettes et produits constatés d'avance	5.t	267,64	252,72
PASSIFS NON COURANTS		28 355,68	25 479,43
Emprunts auprès d'institutions financières	5.q	9 092,54	7 531,06
Dettes représentées par un titre	5.p	2 283,14	3 847,15
Instruments dérivés de couverture	5.g	6,86	12,05
Provisions	5.s	141,35	249,63
Dettes d'impôt exigibles sur le résultat	5.i	110,85	150,30
Autres dettes et produits constatés d'avance	5.t	3 374,39	3 078,36
PASSIFS COURANTS		15 009,12	14 868,55
TOTAL DU PASSIF		43 364,80	40 347,97
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		47 915,01	44 327,87

TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1er JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2024

	Capital et réserves			Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en résultat		Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat				Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
	Actions ordinaires et réserves liées	Réserves non distribuées	Total	Réestimations sur les régimes d'avantages sociaux à l'emploi	Total	Partis monétaires	Placements de l'activité d'assurance	Instruments dérivés de couverture	Total			
Situation au 1er janvier 2023	282,95	3 178,55	3 461,50	11,47	11,47	(175,55)	(9,47)	1,99	(183,03)	3 269,94	127,24	3 417,18
Affectation du résultat de l'exercice 2022	(177,99)	(622,02)	(800,00)							(800,00)	(0,52)	(800,52)
Augmentations de capital et émissions												
Réduction ou remboursement de capital												
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires												
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												
Autres variations	0,20	(0,20)	-	-	-							
Transfert en réserves d'éléments non recyclables												
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				(16,61)	(16,61)	3,06	5,14	(13,88)	(5,69)	(22,30)	(12,58)	(34,88)
Résultat net de l'exercice 2023		1 379,75	1 379,75							1 379,75	18,36	1 398,11
Situation au 31 décembre 2023	105,17	3 936,09	4 041,26	(5,14)	(5,14)	(172,49)	(4,33)	(11,90)	(188,73)	3 847,39	132,58	3 979,90
Affectation du résultat de l'exercice 2024	(38,00)	(606,55)	(644,55)							(644,55)	(0,35)	(644,90)
Augmentations de capital et émissions												
Réduction ou remboursement de capital												
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires												
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle												
Autres variations												
Transfert en réserves d'éléments non recyclables												
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres				5,92	5,92	20,09	3,38	11,25	34,72	40,63	44,68	85,31
Résultat net de l'exercice 2024		1 067,41	1 067,41							1 067,41	42,50	1 129,91
Situation au 31 décembre 2024	67,17	4 416,95	4 484,12	0,78	0,78	(152,41)	(0,95)	(0,65)	(154,01)	4 330,89	219,32	4 550,21

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RELATIFS A L'EXERCICE 2024

En millions d'euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat avant impôt	1 502,54	1 891,78
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat	4 574,00	3 785,69
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions de la flotte	4 741,55	3 800,20
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des autres immobilisations corporelles	36,92	35,75
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles	18,44	14,89
Dotations nettes aux provisions pour risque	64,04	54,96
Dotations nettes aux autres provisions	(418,88)	48,91
Variation nette des actifs et passifs d'assurance et de réassurance	27,60	43,29
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-	-
(Produits) nets des activités d'investissement	-	(6,85)
Autres mouvements	104,32	(205,46)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(3 632,26)	(8 983,25)
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	6 527,06	1 010,03
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	(31,73)	(52,85)
Montants versés pour l'acquisition de la flotte en location	(17 609,23)	(14 159,97)
Produits de cession de la flotte en location	7 481,63	4 219,53
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers	-	-
Impôts versés	(229,52)	(245,40)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE GÉNÉRÉE PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	2 214,76	(3 551,19)
Augmentation (diminution) nette liée aux acquisitions et cessions d'entités consolidées	(0,00)	(33,66)
Montants versés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(169,67)	(117,73)
Produits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	30,00	29,72
Variations de valeur des éléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(139,66)	(121,67)
Émission d'actions ordinaires et de référence	-	-
Remboursement de la prime d'émission	(38,00)	(177,99)
Émission / Remboursement d'obligations et de titres de créances négociables	(3 673,44)	3 520,14
Dividendes versés	(606,55)	(622,54)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE LIÉE AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(4 317,99)	2 719,61
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(1,55)	(0,59)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(2 244,45)	(953,84)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période	3 455,27	4 409,11
Caisse et comptes ordinaires	1 252,41	4 270,32
Dépôts bancaires à court terme	2 410,29	316,28
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(207,43)	(177,49)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période	1 210,82	3 455,27
Caisse et comptes ordinaires	866,75	1 252,41
Dépôts bancaires à court terme	571,79	2 410,29
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(227,73)	(207,43)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRÉSORERIE ET ASSIMILÉE	(2 244,45)	(953,84)

Les soldes de Trésorerie et assimilée sont repris dans la Note 5.I.

La publication de ces états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration d'ARVAL le 6 mars 2025.

1. INFORMATIONS GENERALES ET STRATEGIE

1.a INFORMATIONS GENERALES

Arval a été fondée en 1989 et est entièrement détenue par BNP Paribas. Au sein du groupe BNPP, Arval fait partie de la division Commercial, Personal Banking & Services (CPBS). Arval est une filiale directe de BNPP Fortis Group (détenue à 100%).

Arval Service Lease (société mère) est une société anonyme française et fait partie du groupe BNP Paribas. Son siège social est situé au 1 boulevard Haussmann – 75009 Paris.

Le groupe Arval est un groupe de location longue durée de véhicules et de services de nouvelle mobilité, avec une présence directe dans 29 pays. Le groupe Arval propose des solutions flexibles pour rendre les déplacements fluides et durables à ses clients, qu'il s'agisse de grands groupes internationaux, de petites entreprises ou de particuliers.

Le groupe Arval bénéficie d'une base de revenus et de bénéfices diversifiée, composée de trois éléments principaux : la marge des contrats de location, la marge des services et le résultat des ventes de véhicules d'occasion.

Dans le cadre de son offre principale de location complète, le groupe Arval achète des véhicules neufs en vue de les louer à des clients pour une période généralement comprise entre 36 et 48 mois. Arval réalise une marge sur les contrats de location, égale à la différence entre les loyers perçus des clients, et les coûts du contrat de location, qui comprennent l'amortissement du véhicule loué et les frais financiers relatifs aux financements nécessaires à l'achat du véhicule correspondant.

Le groupe Arval génère également des bénéfices, appelés marge de services, grâce à la large gamme de services qu'il offre dans le cadre de ses produits de location longue durée et de gestion de flotte, tels que l'entretien et les réparations, les pneus, l'assurance, la gestion du carburant et les véhicules de remplacement.

Enfin, au terme des contrats de location, le Groupe Arval génère des profits ou des pertes en cédant les véhicules sur le marché des véhicules d'occasion via plusieurs canaux de distribution, notamment en les revendant directement aux utilisateurs, à des négociants en véhicules d'occasion ou via sa propre plateforme de vente de voitures en ligne dédiée aux professionnels, MotorTrade.

Faits marquants de l'année 2024

Activité en 2024

Acteur majeur de la location longue durée de véhicules et spécialiste des solutions de mobilité, Arval continue sa croissance en 2024 en conservant la dynamique positive des années précédentes. Ainsi, à fin décembre 2024 :

- Arval a augmenté sa flotte de véhicules loués de 5,6 % par rapport à fin décembre 2023, avec 1 796 396 véhicules.
- La flotte financée sur le segment Entreprises compte 1 193 302 véhicules fin décembre 2024 soit une croissance de 5,1 % par rapport à fin décembre 2023.
- Le segment Retail atteint 557 089 véhicules, soit une hausse de 10,0 % par rapport à fin décembre 2023, attestant de l'intérêt croissant des PME et des particuliers pour la location longue durée (la croissance sur le segment des particuliers s'élevant pour sa part à 17,0%).
- La flotte Arval Flex (souscription flexible en moyenne durée) s'élève à 46 005 voitures, en baisse de 23,5% par rapport à fin décembre 2023 du fait de la meilleure disponibilité des voitures pour la location longue durée grâce au retour progressif à un niveau normal des délais de livraison.
- La flotte compte 573 086 véhicules électrifiés (véhicules hybrides et véhicules électriques) au 31 décembre 2024, en hausse de 30,7% par rapport à la même période de l'année dernière. Les véhicules électriques progressent pour leur part très fortement : +52,3% à 253 373 véhicules.

Arval compte 8 525 collaborateurs au service de plus de 400 000 clients dans 29 pays.

Le résultat opérationnel brut s'élève à 2 606,5 millions d'euros (-10,3 % par rapport à 2023), enregistrant l'impact de la normalisation progressive du prix des véhicules d'occasion qui a connu des niveaux exceptionnellement élevés en 2022 et 2023 du fait de la moindre production de véhicules neufs, mais montrant une bonne résistance grâce à la hausse des marges des contrats de location (marge financière) et des marges de service en lien avec la hausse des encours financés (+19,9%).

Les frais généraux sont bien maîtrisés avec une progression de +4,3% par rapport à 2023. Le coefficient d'exploitation (incluant le résultat des ventes de véhicules) s'établit à 39,2%.

Le coût du risque reste modéré à 58,9 millions d'euros contre 53,9 millions d'euros à fin décembre 2023.

Le résultat net d'Arval s'élève à 1 129,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, en recul de -19,2% par rapport au 31 décembre 2023, enregistrant l'impact de la normalisation progressive du prix des véhicules d'occasion après deux années exceptionnelles (résultat net de 1 249,2 millions en 2022 et de 1 398,1 millions d'euros en 2023).

Ce résultat tient compte d'un impact négatif de -35,6 millions euros lié à l'application de la norme IAS 29 au sein de notre filiale Turque (+4,8 millions à fin décembre 2023).

L'année 2024 confirme, une fois de plus, la force du modèle économique d'ARVAL avec une hausse de la marge financière et de la marge sur services en lien avec la hausse des volumes et l'accélération de la transition énergétique des flottes, malgré un recul du résultat opérationnel, marqué par l'évolution du prix des véhicules d'occasion.

Conflit en Ukraine

Le Groupe Arval n'a pas d'activité en Ukraine. Il a analysé et pris en compte l'ensemble des conséquences des risques liés au conflit Russo-Ukrainien.

En Russie, le Groupe Arval détient une filiale qui ne représente plus que 0,04% de sa flotte en valeur nette comptable.

Les actifs de cette filiale sont adossés à des financements de même maturité et dans la même devise que les contrats signés avec les clients, qui sont pour l'essentiel des filiales de grands groupes internationaux. Le Groupe Arval suit avec attention les conséquences du conflit en Ukraine et notamment ses impacts potentiels sur la conjoncture économique en Europe.

Depuis le début du conflit, l'entité n'a plus signé de nouveaux contrats ou des nouveaux engagements.

Emissions obligataires

A fin décembre 2024, l'encours des émissions obligataires s'élève à 4,6 milliards d'euros d'EMTN.

Le retour en intégration globale dans le scope prudentiel des entités Arval, à partir du 1^{er} juillet 2024 s'est accompagné également d'un retour privilégié aux modes de financement intragroupe. De ce fait, Arval a arrêté ses émissions de Commercial Papers et d'EMTN.

1.b STRATEGIE

La transition énergétique des flottes est au cœur de la stratégie d'Arval.

- Arval renforce ainsi son offre de véhicule électrique et a signé en 2024, un partenariat européen stratégique avec le constructeur automobile BYD (Build Your Dreams). Arval ajoute désormais les modèles BYD à son portefeuille de véhicules disponibles à la location, pour les entreprises comme les particuliers.
- L'exploitation des données issues des véhicules connectés et la sécurité des conducteurs est également un enjeu majeur dans la gestion de la flotte des clients d'Arval. Dans le cadre de la stratégie Arval Beyond, Arval confirme son ambition de connecter 80 % de sa flotte d'ici 2025.
- Arval renforce également ses partenariats avec des acteurs majeurs du secteur comme
 - Mazda France et
 - Hyundai Motor France.
- Enfin Arval continue son engagement en faveur des solutions de mobilité et d'énergie durable. Au titre de l'année 2024, Arval a obtenu début 2025 la plus haute distinction de la médaille EcoVadis, le niveau platine, ce qui le place parmi le top 1% des entreprises évaluées, reconnaissant son engagement envers les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Cette distinction reflète l'intégration croissante de la durabilité au sein de l'entreprise et l'engagement d'Arval à encourager les différentes parties prenantes de sa chaîne de valeur à agir pour un impact positif.

En 2025, l'objectif principal d'Arval sera de capitaliser sur la dynamique positive de ces dernières années, au service de ses clients et grâce à ses collaborateurs motivés et engagés, malgré un marché toujours en évolution. L'année 2025 marquera la poursuite du plan stratégique Arval Beyond lancé en 2020, avec sa déclinaison « Arval 26 & Beyond » dont l'objectif sera d'asseoir les chantiers prioritaires de l'entreprise et confirmer certains objectifs ou en fixer de nouveaux à atteindre d'ici à la fin de l'année 2026.

Arval poursuit sa stratégie d'accompagnement de ses clients dans l'électrification de leurs flottes et le recours à des solutions de mobilité bas carbone, en s'appuyant sur des partenariats forts dans le domaine de la mobilité et de la technologie pour garantir une satisfaction client qui reste au cœur de sa stratégie.

Par ailleurs, Arval publie des rapports RSE disponibles sur le site Arval.com.

1.c GESTION DES RISQUES

1.c.1 RISQUES SPECIFIQUES A L'ACTIVITE

Arval est exposé au risque d'actifs, qui peut être scindé en deux principales composantes de risques sous-jacents : le risque de valeur résiduelle et le risque lié aux services de maintenance et de pneumatiques.

Risque de valeur résiduelle

La valeur résiduelle, définie comme la valeur du véhicule à la fin du contrat de location telle qu'estimée par Arval au début du contrat, peut différer de la valeur future de marché de la voiture à la fin du contrat. Cette différence fait partie du risque sur les ventes de voitures d'occasion et est gérée par des procédures internes robustes appliquées à toutes les filiales d'Arval afin de fixer, contrôler et réévaluer les valeurs résiduelles sur la flotte de véhicules. La détermination des valeurs résiduelles est effectuée au niveau des entités d'Arval, dans le respect des normes et méthodologie définies par le Groupe, compte tenu des spécificités du marché des voitures d'occasion de chaque pays.

La valeur résiduelle, définie en fonction de l'âge et du kilométrage du véhicule, est produite par chaque entité Arval à partir d'un modèle statistique, basé sur les données historiques de ventes de véhicules propres à l'entité et dans certains cas sur des données externes.

Arval a défini un ensemble de mesures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pour faire face à ce risque de modèle.

Conformément à l'application des normes comptables internationales (IAS), la valorisation du résultat financier de cession est effectuée contrat par contrat et étalée sur la durée de vie du contrat.

L'estimation du résultat de cession est effectuée en tenant compte d'un ajustement de la valeur résiduelle donnant la meilleure vue économique dérivée de l'état actuel du marché des voitures d'occasion et de l'horizon temporel auquel les véhicules seront vendus.

Risque lié aux services maintenance et pneumatiques

Le risque de maintenance et pneumatiques est le risque que les coûts réels de maintenance engagés pendant la durée du contrat soient supérieurs aux coûts prévus et inclus dans la cotation au début du contrat.

Conformément aux procédures internes, la fixation des coûts de maintenance est effectuée localement à partir de statistiques historiques locales, sous la supervision de la direction financière d'Arval (équipes centrales). Une revue globale des marges de maintenance est réalisée pour chaque pays de manière régulière afin de back-tester les hypothèses tarifaires en termes de coûts et de fréquences et d'apporter les ajustements nécessaires si besoin.

1.c.2 RISQUES ALM TRESORERIE

Le risque de ALM Trésorerie est de plusieurs ordres : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de liquidité.

- Le risque de taux d'intérêt est le risque que la rentabilité d'Arval soit affectée par l'évolution des taux d'intérêt.
- Le risque de change est le risque que la rentabilité soit affectée par les fluctuations des devises.
- Le risque de liquidité est le risque qu'Arval ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations de trésorerie à leur échéance.

La politique de gestion du risque ALM Trésorerie consiste à s'assurer de la concordance entre les actifs et les passifs en termes d'échéances, de devises et d'exposition aux taux d'intérêt. Des procédures Arval définissant la mesure de la sensibilité de ces risques et des niveaux de tolérance sont appliquées à l'échelle des entités du groupe Arval pour permettre un suivi rapproché de ces risques. Ces derniers sont suivis au niveau central par l'ALM Trésorerie qui rend compte trimestriellement à la direction d'Arval lors d'un comité dédié. Ce comité est informé de toutes les évolutions pertinentes concernant le profil de risque d'Arval et décide, le cas échéant, de toute action visant à atténuer les risques.

Risque de taux d'intérêt

L'essentiel des contrats de location ont des loyers fixes.

Par conséquent, la politique d'Arval consiste à financer des "actifs de location opérationnelle à taux fixe" avec des emprunts à taux fixe de même durée. Le risque résiduel de taux d'intérêt résulte de l'écart restant (excédent ou déficit). A cet effet, toute exposition résiduelle au risque de taux doit respecter les limites fixées pour chaque entité. L'ALM Trésorerie d'Arval surveille l'exposition aux risques de taux et demande aux filiales de mettre en place les ajustements adéquats.

L'écart est agrégé et mesuré au niveau consolidé par devise. Il est reporté à l'Asset and Liability Management Committee (ALCO) d'Arval et encadré par des limites spécifiques allouées par le conseil d'Administration d'Arval.

Par ailleurs, chaque filiale rapporte sa position de taux d'intérêt à Risk.

Arval a ainsi mis en place un suivi rapproché de l'exposition au risque de taux d'intérêt de même qu'une supervision du suivi actif-passif.

Gestion des risques de change

La politique d'Arval consiste principalement à financer les actifs dans la même devise que le contrat de location correspondant. Quelques rares entités octroient des contrats dans une devise différente de la devise locale. La position de change éventuelle est alors encadrée par une limite dédiée.

Par ailleurs, Arval est présent dans des pays hors zone euro et est donc exposé aux risques de change liés aux dividendes à recevoir de ses filiales ainsi qu'aux investissements nets dans ces entités. Le 'risque de change structurel' lié à ces investissements est reporté et piloté régulièrement par l'ALCO d'Arval.

Gestion des Risques de liquidité

Arval est exposé au risque de liquidité qui est le risque de ne pas être en mesure de satisfaire aux exigences de trésorerie lorsqu'elles sont dues.

Une position de liquidité est définie comme la différence par intervalle de temps entre les contrats de leasing opérationnel et les passifs liés (emprunts et fonds propres nets).

L'exposition d'Arval aux risques de liquidité est limitée car la politique du groupe Arval consiste à financer les actifs sur la même durée que le contrat de location correspondant.

Un éventuel écart de liquidité résiduelle (GAP de liquidité) est mesuré trimestriellement, sous la supervision du département ALM Treasury d'Arval, en comparant l'échéancier des actifs loués à l'échéancier des financements.

Le GAP de liquidité est consolidé et reporté par l'ALM Treasury à l'ALCO d'Arval. Le GAP est encadré par des limites allouées par le conseil d'administration d'Arval. Toute déviation par rapport aux limites est reportée à l'ALCO et l'ALM Trésorerie Arval propose et met en œuvre une action corrective.

1.c.3 RISQUES DE CREDIT

Le risque de crédit est le risque de pertes éventuelles résultant de l'incapacité des clients d'Arval à honorer leurs engagements financiers. Le risque de crédit comprend le risque de contrepartie. En outre, le risque de crédit peut être encore amplifié par le risque de concentration, qui résulte d'une exposition importante à un risque donné, à une ou quelques contreparties.

Politique de gestion des risques de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un client ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières envers Arval. Toutes les entités Arval doivent se conformer aux politiques et procédures de risque émises au niveau central, qui définissent la manière dont les demandes de crédit doivent être étudiées et validées, ainsi que les rôles et responsabilités de tout le personnel participant au processus de contrôle du crédit. Chaque filiale dispose d'une délégation de crédit spécifique approuvée par la Direction Générale d'Arval et du Risque Arval, et déterminée en fonction de la taille de la flotte, de la maturité de la filiale et du type de client concerné (entreprise, commerce de détail). Au sein de sa délégation de crédit (tout en respectant toutes les politiques et règles spécifiques), chaque filiale peut décider directement de son risque de contrepartie. Au-delà de ce seuil, la décision de crédit est prise au niveau central.

Arval tient régulièrement des comités de risque aux niveaux local et central afin d'examiner toutes les questions de risques potentiels et de s'assurer que les procédures de risque de crédit sont bien

appliquées. Tous les indicateurs de risque standard (impayés / défaut / coût du risque) sont également suivis localement et centralement. Toutes les entités Arval appliquent localement le même processus ou un processus similaire (décrit dans la section 5.k).

La responsabilité principale du recouvrement de la dette reste sous la responsabilité directe des entités d'Arval avec des équipes dédiées en charge du recouvrement des factures impayées conformément aux réglementations locales et aux pratiques de marché.

Les charges de dépréciation sur créances (coût du risque) sont restées historiquement bas en raison de la nature des produits proposés par Arval (Arval possède l'actif), d'un contrôle strict du processus d'évaluation des risques et d'un portefeuille de clients très diversifié.

Instruments financiers dérivés

En plus de son exposition naturelle au risque de crédit lié à la location de véhicules, Arval est également potentiellement exposé au risque de crédit en raison de son utilisation d'instruments financiers dérivés, mais avec un risque très limité car Arval n'a recours à ce type d'instrument qu'au Brésil (couverture en devise du financement) et dans le cadre de l'émission titrisée Pulse (couverture en taux ayant pour contrepartie BNP Paribas).

1.c.4 RISQUES OPERATIONNELS

Arval vise à protéger ses clients, employés et actionnaires du risque opérationnel, et a développé dans ce but une infrastructure de gestion du risque opérationnel qui s'appuie sur l'identification et l'anticipation des risques potentiels, des stratégies visant à les atténuer et des actions de sensibilisation à ces risques. Il vise à limiter le risque opérationnel à des niveaux acceptables.

Outre les principes généraux régissant le risque opérationnel, Arval considère que cinq domaines de risque spécifiques sont particulièrement importants en ce qui concerne ses activités : les risques découlant de ses propres opérations de location, la fraude, la sécurité informatique, la protection des données personnelles et les risques liés aux tiers (en particulier fournisseurs et partenaires).

1.c.5 RISQUES DE CONFORMITE

Arval se conforme à l'ensemble des règles et réglementations applicables et entretient des relations étroites de travail avec les autorités de régulation en charge de la mise en œuvre des exigences légales et réglementaires.

Au-delà du respect des lois et réglementations, Arval s'applique également à protéger sa réputation mais également celle de son actionnaire et de ses clients par un comportement professionnel éthique, permettant de prévenir les conflits d'intérêts, de protéger les intérêts des clients et l'intégrité des marchés, de lutter contre le blanchiment des capitaux, la corruption, le financement d'activités liées au terrorisme et en veillant au respect des réglementations relatives aux sanctions et embargos financiers. Arval applique pleinement le Code de Conduite du Groupe BNPP incarnant ces règles et protégeant ainsi la réputation du Groupe.

1.c.6 RISQUES DE REPUTATION

Arval considère comme une priorité absolue les relations et les partenariats à long terme établis avec les clients, les collaborateurs, les actionnaires et les pays dans lesquels elle opère.

Dans la poursuite de cet objectif, Arval s'engage à :

- i) Agir de manière à protéger les intérêts des clients dans le respect des lois applicables,
- ii) Respecter toutes les lois applicables en matière de prévention des activités criminelles et terroristes ainsi que les sanctions et embargos,
- iii) Maintenir et protéger l'intégrité des marchés,
- iv) Veiller à ce que tous les collaborateurs fassent preuve d'un niveau élevé et constant en matière d'intégrité et d'éthique professionnelle,
- v) Veiller à ce que tous les collaborateurs appliquent les meilleures normes en matière de comportement professionnel,
- vi) Protéger et maintenir sa viabilité à long terme dans son propre intérêt et celui de ses actionnaires et de l'économie en général
- vii) Avoir un impact positif sur l'ensemble de ses relations et sur la société en général.

Arval veille à ce que ces principes et les normes éthiques les plus élevées soient appliqués par ses collaborateurs dans leurs activités. Ces principes sont inscrits dans le Code de conduite du Groupe, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs. Il reprend les valeurs et la mission du Groupe ainsi qu'un ensemble de règles de conduite dont l'objectif est de guider les comportements de tous les collaborateurs du Groupe.

1.c.7 RISQUES D'ASSURANCE

Le groupe Arval retient une partie de son risque assurance (principalement lié à la Responsabilité Civile, Garantie conducteur mais aussi au risque dommage de ses véhicules) notamment via sa compagnie d'assurance Greenval Insurance DAC (Greenval), qui opère principalement depuis l'Irlande sous le régime de la Libre Prestation de Services (LPS), et est régulée par la Banque Centrale d'Irlande. Dans le but de minimiser l'impact financier de sinistres graves, Greenval achète des couvertures de réassurance sur le marché du risque de Responsabilité Civile et de Catastrophe Naturelle, à des niveaux et limites en accord avec la taille de ces portefeuilles, pays par pays.

La stratégie de réassurance est revue annuellement. Greenval revoit aussi régulièrement son profil de risque, notamment son risque de capital, son risque de souscription et son risque opérationnel, à travers une gouvernance robuste, une appétence au risque bien définie, et un processus de revue continue de ses risques, soumis au régime de Solvabilité II.

Par ailleurs, les réserves techniques assurantielles détenues par Greenval sont revues de façon indépendante par des cabinets d'actuaire externes, pour s'assurer de leur suffisance par rapport aux futures obligations.

2. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

2.a NORMES COMPTABLES

2.a.1 NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés d'Arval sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture ont été exclues.

- Faisant suite aux préconisations du Pilier II de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) portant sur la réforme de la fiscalité internationale, l'Union européenne a adopté en décembre 2022 la Directive 2022/2523 instaurant une imposition minimale des groupes internationaux en matière d'impôt sur le résultat, applicable au 1er janvier 2024. En décembre 2023, la loi de finances 2024 a transposé cette directive en droit français.

Afin de clarifier les impacts éventuels de cette directive, l'IASB a émis le 23 mai 2023 une série d'amendements à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », qui ont été adoptés par l'Union européenne le 8 novembre 2023. Conformément aux dispositions prévues par ces amendements, le Groupe applique l'exception obligatoire et temporaire de ne pas comptabiliser les impôts différés associés à cette imposition complémentaire.

L'impact de la réforme Pilier II est peu significatif pour le Groupe.

- En France, les changements induits par la réforme des retraites promulguée le 14 avril 2023 constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière selon IAS 19 § 104 dont l'impact comptabilisé en compte de résultat est non significatif.

L'entrée en vigueur des autres normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2024, en particulier l'amendement d'IFRS 16 sur les cessions-bail, n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

2.a.2 PRINCIPALES NOUVELLES NORMES PUBLIEES ET NON ENCORE APPLICABLES

Le Groupe Arval n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2024 est optionnelle.

L'évaluation de l'impact des nouvelles normes et amendements non encore applicables par le Groupe est présentée ci-dessous :

- Amendements des normes IFRS 9 « Instruments Financiers » et IFRS 7 « Instruments Financiers : Informations à fournir » relatives à la classification et à la mesure des instruments financiers.

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, qui seront applicables pour les exercices annuels à compter du 1er janvier 2026. Ces amendements :

- précisent la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par le biais d'un système de paiement électronique;
 - clarifient et ajoutent des indications permettant d'évaluer si un actif financier satisfait au critère des flux de trésorerie qui sont seulement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (SPPI);
 - requièrent la communication d'informations dans les notes annexes pour certains instruments dont les termes contractuels pourraient modifier les flux de trésorerie (e.g. instruments financiers avec des caractéristiques liées à la réalisation d'objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance); et
 - mettent à jour les obligations d'informations relatives aux instruments de capitaux propres désignés à la valeur de marché par capitaux propres (FVOCI).
- Publication de la norme IFRS 18 "Présentation et information à fournir dans les états financiers" en remplacement d'IAS 1.

IFRS 18 sera d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2027, avec effet rétrospectif.

La norme IFRS 18 reprend un grand nombre des exigences de la norme IAS 1 sans modification et les complète par de nouvelles exigences relatives :

- à la présentation de catégories spécifiques (exploitation, investissement et financement) et de sous-totaux dans l'état des résultats ;
- aux informations à communiquer dans les notes des états financiers sur les mesures de performance définies par la direction (MPM);
- à l'agrégation et la désagrégation de l'information dans l'état des résultats.

La direction évalue actuellement les implications détaillées de l'application d'IFRS 18 aux états financiers consolidés du groupe Arval.

2.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés d'Arval regroupent les entreprises contrôlées, contrôlées conjointement, et sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe Arval. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

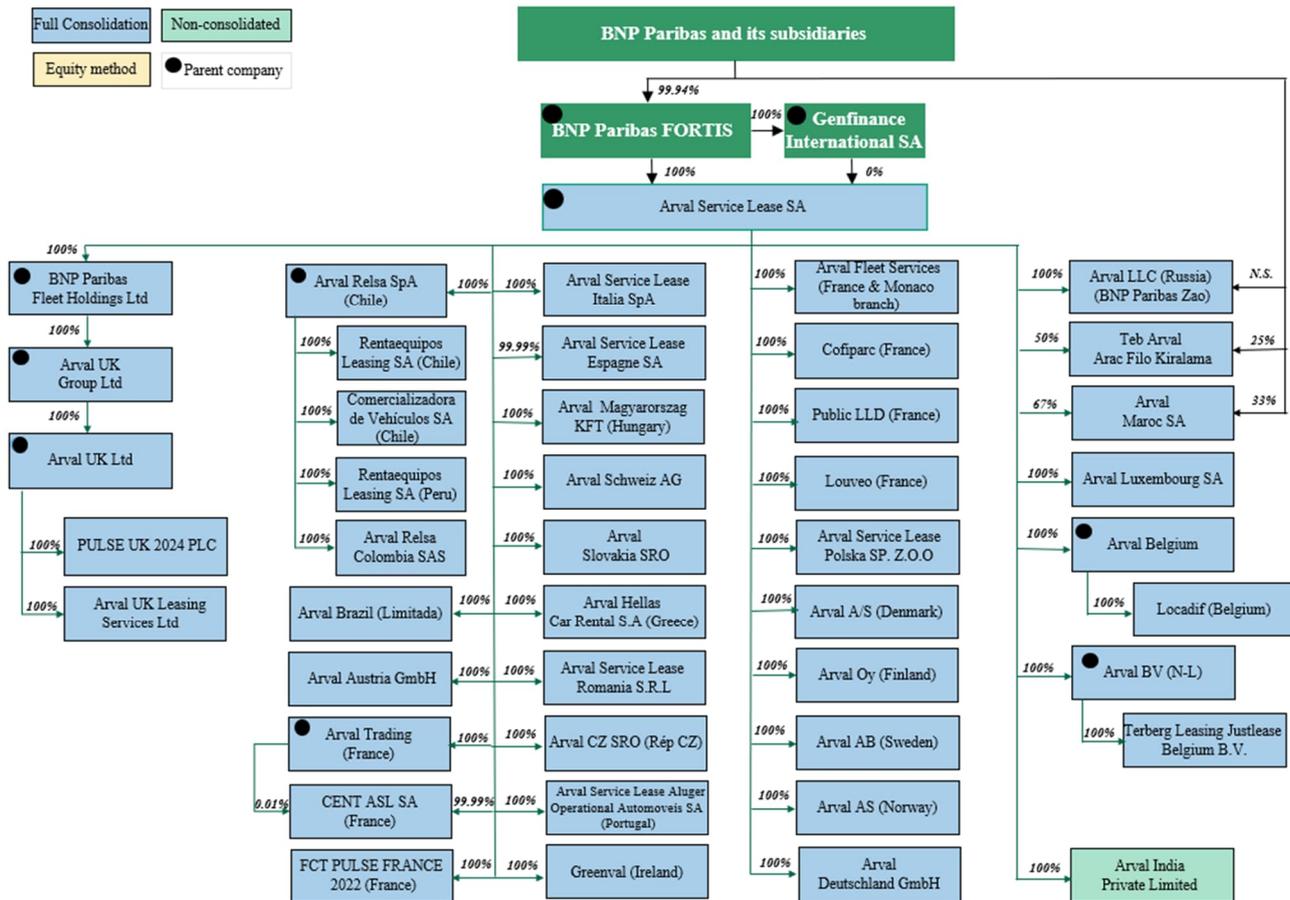
Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe Arval obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Le périmètre de consolidation exclusif est présenté dans la note 7c.

En 2024, les changements de périmètre sont :

- la société ARTEL a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine au 3 janvier 2024 dans Arval Service Lease SA.
- L'entité ARVAL PULSE UK a été créée au 4^{ème} trimestre 2024

Organisation du groupe Arval – 31 décembre 2024



2.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Contrôle exclusif

Les entreprises contrôlées par le Groupe Arval sont consolidées par intégration globale. Arval exerce le contrôle sur une filiale lorsque ses relations avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à des rendements variables et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière.

Pour les entités régies par des droits de vote, le Groupe Arval contrôle généralement l'entité s'il détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote (et s'il n'existe pas de dispositions contractuelles venant altérer le pouvoir de ces droits de vote) ou si le pouvoir de diriger les activités pertinentes de l'entité lui est conféré par des accords contractuels.

Les entités structurées sont des entités établies de telle sorte qu'elles ne sont pas régies par des droits de vote, comme lorsque ceux-ci sont limités à des décisions administratives, alors que la gestion des activités pertinentes est régie par des accords contractuels. Elles présentent souvent des caractéristiques telles que des activités circonscrites, un objet précis et bien défini et des capitaux propres insuffisants pour leur permettre de financer leurs activités sans recours à un soutien financier subordonné.

Pour ces entités, l'analyse du contrôle considère les raisons ayant présidé à leur création, les risques auxquels il a été prévu qu'elles seraient exposées et dans quelle mesure le Groupe en absorbe la variabilité. L'évaluation du contrôle tient compte de tous les faits et circonstances permettant d'apprécier la capacité pratique du Groupe à prendre les décisions susceptibles de faire varier significativement les rendements qui lui reviennent même si ces décisions sont contingentes à certaines circonstances ou événements futurs incertains.

Lorsqu'il évalue s'il a le pouvoir, le Groupe Arval tient seulement compte des droits substantiels relatifs à l'entité, à sa main ou détenus par des tiers. Pour être substantiel, un droit doit donner à son détenteur la capacité pratique de l'exercer, au moment où les décisions relatives aux activités essentielles de l'entité doivent être prises.

L'analyse du contrôle doit être réexaminée dès lors qu'un des critères caractérisant le contrôle est modifié.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Lors de transactions aboutissant à une perte de contrôle, la quote-part résiduelle éventuellement conservée est réévaluée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Contrôle conjoint

Lorsque le Groupe Arval poursuit une activité avec un ou plusieurs partenaires et que le contrôle est partagé en vertu d'un accord contractuel qui nécessite que les décisions relatives aux activités pertinentes (celles qui affectent significativement les rendements de l'entité) soient prises à l'unanimité, le Groupe Arval exerce un contrôle conjoint sur l'activité. Lorsque l'activité contrôlée conjointement est menée via une structure juridique distincte sur l'actif net de laquelle les partenaires ont un droit, cette coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Quand l'activité contrôlée conjointement n'est pas opérée via une structure juridique distincte ou que les partenaires ont des droits sur les actifs et des obligations relatives aux passifs de l'activité contrôlée conjointement, le Groupe Arval comptabilise les actifs, les passifs et les produits et charges lui revenant selon les normes IFRS applicables. Une telle entité n'existe pas dans le Groupe Arval.

Influence notable

Les entreprises sous influence notable, ou entreprises associées, sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe Arval détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil peuvent être incluses dans le périmètre de consolidation si le Groupe Arval y exerce une influence notable effective. Tel est par exemple le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres associés, dans lesquelles le Groupe Arval participe aux décisions stratégiques de l'entreprise en étant représenté dans les organes de direction, ou exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, ou apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Dès lors qu'il existe un indicateur de perte de valeur, la valeur comptable de la participation mise en équivalence (y compris l'écart d'acquisition) est soumise à un test de dépréciation, en comparant sa valeur recouvrable (égale au montant le plus important entre la valeur d'utilité et la valeur de marché nette des coûts de cession) avec sa valeur comptable. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée sous la rubrique « Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé et peut être reprise ultérieurement.

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

2.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe Arval ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe Arval sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs en valeur de marché par capitaux propres et des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe Arval.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés d'Arval sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les comptes des filiales du Groupe Arval situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyperinflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix, sont convertis au cours de clôture. Ce cours s'applique aussi bien pour la conversion des éléments d'actif et de passif qu'aux produits et charges.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans ses capitaux propres sous la rubrique « Parités monétaires » et pour la part des tiers, sous la rubrique « Intérêts minoritaires ».

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, perte

d'influence notable ou perte de contrôle conjoint sans conservation d'une influence notable), l'écart de conversion cumulé à la date de liquidation ou de cession, est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise mise en équivalence, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

2.c CONVERSION DES OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs relatifs aux opérations en devises faites par le Groupe Arval dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

Actifs et passifs monétaires¹ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe Arval au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction, c'est-à-dire la date de comptabilisation initiale de l'actif non monétaire. Dans le second cas, ils sont évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (instruments de capitaux propres) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Instruments financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres ».

Taux de parité monétaire (vs Euros) :

¹ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.

Code devise	Pays	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
		Clôture	Moyenne	Clôture	Moyenne
BRL	Brésil	6,406	5,830	5,359	5,401
CHF	Suisse	0,940	0,953	0,929	0,972
CLP	Chili	1 030,273	1 021,064	970,504	908,505
COP	Colombie	4 561,157	4 406,950	4 276,180	4 672,864
CZK	République tchèque	25,198	25,119	24,702	24,000
DKK	Danemark	7,458	7,459	7,455	7,451
EUR	Euro	1,000	1,000	1,000	1,000
GBP	Royaume-Uni	0,828	0,847	0,866	0,870
HUF	Hongrie	411,288	395,487	382,615	381,592
INR	Inde	88,660	90,529	91,876	89,336
MAD	Maroc	10,494	10,755	10,956	10,953
NOK	Norvège	11,794	11,634	11,218	11,425
PEN	Pérou	3,892	4,061	4,090	4,048
PLN	Pologne	4,277	4,305	4,342	4,542
RUB	Russie	117,758	100,488	98,819	92,485
RON	Roumanie	4,975	4,975	4,974	4,946
SEK	Suède	11,458	11,436	11,138	11,474
TRY	Turquie	36,621	36,621	32,618	32,618

2.d REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe Arval dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans l'actif net réévalué de l'entité acquise. Cependant, le Groupe Arval peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts

minoritaires à leur valeur de marché, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe Arval n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

Le Groupe Arval teste annuellement si l'écart d'acquisition a subi une quelconque dépréciation, conformément à la politique comptable. L'évaluation de l'écart d'acquisition est décrite dans la note 5.a.

2.e INFORMATIONS FINANCIERES DANS LES ECONOMIES HYPERINFLATIONNISTES

Le Groupe Arval applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de ses filiales consolidées situées dans les pays dont l'économie est en hyperinflation.

La norme IAS 29 présente un certain nombre de critères quantitatifs et qualitatifs pour évaluer si une économie est hyperinflationniste, parmi lesquels un taux cumulé d'inflation sur trois ans approchant ou dépassant 100 %.

La norme IAS 29 impose de retraiter à l'aide d'un indice des prix les montants du bilan et du compte de résultat qui ne sont pas exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la clôture.

A cette fin :

- L'ensemble des actifs et passifs non monétaires des filiales des pays en hyperinflation, y compris les capitaux propres, sont réévalués en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (Consumer Price Index – CPI) entre leur date d'entrée dans le bilan et la date de clôture. Chacune des lignes du compte de résultat est réévaluée en fonction de l'évolution du CPI entre la date de réalisation des transactions et la date de clôture.
- Les actifs et passifs liés par des accords prévoyant des changements de prix, tels que les prêts et les obligations indexés, sont ajustés à la date de clôture conformément à ces accords.

En période d'inflation, une entité qui détient davantage d'actifs monétaires que de passifs monétaires perd du pouvoir d'achat, et une entité dont les passifs monétaires dépassent les actifs monétaires gagne du pouvoir d'achat, dans la mesure où ces actifs et passifs ne sont pas liés à un niveau de prix. La perte ou le profit sur la position monétaire nette, qui traduit cette perte ou ce gain de pouvoir d'achat, réalisée par le groupe au cours de l'exercice, est déterminée par la différence résultant du retraitement des actifs non monétaires, des capitaux propres et du compte de résultat ainsi que de l'ajustement des actifs et passifs indexés. Elle est constatée au sein de la ligne « Autres produits » ou « Autres charges » (cf. note 3.f).

Les comptes de ces filiales ainsi retraités sont ensuite convertis en euros au taux de clôture.

Conformément aux dispositions de la décision de l'IFRIC de mars 2020 sur le classement des effets de l'indexation et de la conversion des comptes des filiales en économie hyperinflationniste, le Groupe a opté pour la présentation de ces effets (y compris celui sur la situation nette en date de première application de la norme IAS 29) en variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres liées aux parités monétaires.

Depuis le 1er janvier 2022, le Groupe Arval applique la norme IAS 29 pour la présentation des comptes de sa filiale consolidée située en Turquie. Les ajustements IAS 29 sont calculés sur les éléments non monétaires et plus particulièrement sur la flotte où le calcul est effectué véhicule par véhicule. Au 31 décembre 2024, l'impact de la norme IAS 29 sur le compte de résultat s'élève négativement à -35,6 millions d'euros.

2.f FLOTTE EN LOCATION

Selon IFRS 16, la classification d'un contrat de location se fait en tenant compte de la substance de la transaction et des détails spécifiques de chaque contrat. Le transfert des risques et des avantages inhérents à la propriété est le facteur clé permettant de déterminer si un contrat est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

La quasi-totalité des contrats d'Arval ne transfèrent pas les risques et les avantages liés à la propriété et sont donc des contrats de location simple. Il y a donc un nombre non significatif (inférieur à 0.5%) de contrats de location financière au sein du groupe Arval. A des fins de simplification et compte tenu de leur caractère non matériel, ces contrats sont présentés au sein du poste flotte en location.

Il n'existe pas de clause de rachat des véhicules dans les contrats liant Arval avec les constructeurs automobiles.

Les contrats de location simple comptabilisés dans le parc locatif sont évalués au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Le coût est constitué du prix d'achat et des coûts directement attribuables. Les actifs loués sont amortis de manière linéaire sur la durée du contrat jusqu'à leur valeur résiduelle.

Selon les principes de l'IAS 16 :

Le mode d'amortissement utilisé doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs par l'entité ;

La valeur résiduelle d'un actif est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la cession de l'actif, après déduction des coûts de sortie estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait dans l'état attendu à la fin de sa durée d'utilité.

Ainsi, conformément à la recommandation de l'IAS 16, afin de calculer l'amortissement de la flotte en location d'Arval :

- la valeur résiduelle et la durée de vie utile des actifs loués sont revues chaque mois ;
- les modifications constatées par rapport à la revue du mois précédent font l'objet d'une correction prospective constituant un changement d'estimation comptable.

Le groupe Arval tient compte dans la valorisation de sa flotte de véhicules des impacts liés au contexte environnemental et à la transition énergétique.

La dépréciation (au sens d'IAS 36) du parc locatif est décrite dans la note 5.c.

2.g REVENUS

Les revenus sont principalement composés des loyers facturés aux clients. Outre le prix de location du véhicule (comprenant l'amortissement et les intérêts), les loyers intègrent les différents services que le client peut souscrire. L'affectation des produits et des charges se fait selon la décomposition des éléments tarifés.

Revenus de location

Les produits de la location sont intégralement portés au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique "Revenus des contrats de location" alors que les charges d'amortissement figurent sous la rubrique "Coûts des contrats de location - Dépréciations".

Autres produits liés à la location

Les autres produits liés à la location sont comptabilisés sur la base de la norme IFRS15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients", qui définit les exigences en matière de comptabilisation des produits qui s'appliquent à tous les contrats conclus avec des clients. Les montants sont comptabilisés dans la marge globale des services de location.

Désormais, pour comptabiliser les revenus, les cinq étapes suivantes doivent être appliquées :

- Identification du contrat conclu avec le client : le contrat établi entre Arval et le locataire crée des droits et des obligations exécutoires ;
- Identification des obligations de prestation : les différents services proposés par Arval (tels que la maintenance, les pneumatiques, les réparations...) sont des composants distincts du contrat de location et présentés séparément ;
- Détermination du prix de transaction : le prix de chaque prestation est fixé indépendamment des autres prestations ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation du contrat : Arval établit le prix de transaction pour chaque obligation de prestation distincte afin de refléter le montant de rémunération auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client ;
- Comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli (ou à mesure qu'elle remplit) une obligation de prestation : Arval comptabilise les produits lorsque l'obligation de prestation est satisfaite par le transfert du bien ou du service promis au client.

Depuis la mise en œuvre de cette norme, le rythme de comptabilisation des revenus provenant des services d'entretien et de pneumatiques, auparavant comptabilisés sur une base linéaire, est désormais réalisé en fonction des coûts encourus. En conséquence, un produit différé peut être comptabilisé dans les comptes de produits d'entretien et de pneumatiques (cf. Note 3.b).

2.h IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe Arval comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation. Les droits d'utilisation relatifs aux actifs pris en location sont présentés dans les postes d'immobilisations correspondant aux actifs similaires détenus.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives.

Les immobilisations d'exploitation sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne par Arval, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les véhicules sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Autres produits et autres charges ».

Les principales règles d'amortissement sont les suivantes :

Autres immobilisations corporelles	Durée (années)	Méthode
Immeubles	20 - 40	Linéaire
Aménagements et installations	3 - 12	Linéaire
Matériel informatique	3 - 5	Linéaire
Voitures de société	3 - 4	Linéaire
Autres équipements	3 - 12	Linéaire

Certains actifs sont loués par le groupe Arval. Les contrats de location conclus par le groupe Arval, à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes locatives au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location. Les coûts de démantèlement correspondant à des agencements spécifiques et significatifs sont intégrés au droit d'utilisation initial par contrepartie des provisions de passif.

Les principales hypothèses utilisées par le groupe Arval dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- les durées de location correspondent à la période non résiliable des contrats, complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice est jugé raisonnablement certain. En France par exemple, le contrat type en immobilier est le contrat de bail commercial dit bail « trois, six, neuf », pour lequel la période exécutoire de base est au maximum de neuf ans, avec une première période de trois ans non résiliable suivie de deux périodes optionnelles de renouvellement de trois ans ; ainsi, suivant les analyses, les durées peuvent être de trois, six ou neuf ans. Lorsque des investissements de type agencements, aménagements et installations sont effectués dans le cadre du contrat, la durée du contrat de location est alignée sur la durée d'amortissement de ceux-ci. Pour les contrats renouvelables tacitement (avec ou sans période exécutoire), des droits d'utilisation et des passifs de location sont comptabilisés sur la base d'une estimation de la durée économique raisonnablement prévisible des contrats, période minimale d'occupation incluse ;
- les taux d'actualisation utilisés pour calculer le droit d'utilisation et la dette de location sont déterminés pour chaque actif comme le taux implicite du contrat s'il est disponible, ou plus généralement en fonction du taux marginal d'endettement des preneurs à la date de signature. Le taux marginal d'endettement est déterminé en tenant compte de la durée moyenne (duration) du contrat ;
- en cas de modification du contrat, il est procédé à une nouvelle appréciation de l'obligation locative en tenant compte de la nouvelle durée résiduelle du contrat et donc à une nouvelle évaluation du droit d'utilisation et du passif de location.

2.i COMPTABILITE DE COUVERTURE

Couverture de flux de trésorerie

La couverture de flux de trésorerie est définie comme la couverture d'une exposition à une variabilité des flux de trésorerie de l'instrument couvert qu'il s'agisse d'un actif ou passif inscrit au bilan ou d'une transaction future hautement probable.

Le caractère hautement probable d'une transaction future s'apprécie sur la base de critères observables : existence et fréquence de transactions similaires par le passé, la capacité financière et opérationnelle de l'entité à réaliser ce type de transaction, business plan, conséquences négatives en cas de non réalisation de l'opération, date prévue de réalisation de l'opération. Toute inefficacité

résultant de ces couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans le compte du résultat au moment où elle est encourue.

Couverture de valeur de marché

La couverture de juste valeur est définie comme la couverture des variations de valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme, ou encore d'une partie identifiée de ces instruments, à un ou plusieurs risques donnés et qui pourraient impacter le compte de résultat.

Il peut s'agir d'une micro-couverture dans le cas d'actifs et de passifs identifiés (élément seul ou ensemble homogène) mais également de macro-couverture dans le cas d'un portefeuille d'actifs ou de passifs (encore appelée "macro-hedge" ou "carved-out fair value hedge").

La variation de juste valeur de l'instrument couvert est comptabilisée au compte de résultat, où elle compense l'évaluation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture, également enregistrée dans le compte de résultat.

2.j AVANTAGE BENEFICIAIRE AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du Groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ; Le groupe Arval comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé des services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois, versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe Arval du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.
- Les avantages postérieurs à l'emploi sont constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension. Conformément aux principes généralement admis, le groupe Arval distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe Arval et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres propres à chaque pays ou entité du Groupe tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe Arval prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies).

2.k NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Cette note concerne exclusivement l'entité d'assurance Greenval qui a été acquise en décembre 2020.

2.k.1 PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE

Les modalités d'application d'IFRS 9 sont identiques à celles des autres entités du Groupe.

Les critères de classement retenus lors de la transition à IFRS 9 ont été explicités dans la note relative à la transition à IFRS 9 des activités d'assurance.

2.k.2 CONTRATS D'ASSURANCE

Le Groupe Arval applique IFRS 17 aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus. Les principaux contrats relevant d'IFRS 17 émis par le Groupe correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie, l'émetteur, prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie, le titulaire, en convenant d'indemniser le titulaire si un événement futur incertain spécifié, l'événement assuré, porte préjudice au titulaire.

Un risque d'assurance est important si, et seulement si, un événement assuré peut amener l'assureur à payer des sommes supplémentaires importantes dans n'importe quel scénario, à l'exclusion des scénarios qui sont dénués de substance commerciale. Un contrat transfère un risque d'assurance important uniquement s'il existe un scénario ayant une substance commerciale dans lequel il y a une possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la base de la valeur actuelle.

Comptabilisation et évaluation

- *Regroupement de contrat*

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle), sauf lorsque l'exemption optionnelle prévue par le règlement européen trouve à s'appliquer. L'analyse de la norme et l'identification de ses effets ont conduit le groupe Arval à opter pour le modèle d'évaluation simplifiée pour sa filiale Greenval Insurance DAC. Les contrats d'assurance sont évalués selon le modèle d'affectation des primes.

- *Comptabilisation et décomptabilisation*

Un groupe de contrats d'assurance (ou de réassurance émis) est comptabilisé à compter de la première des dates suivantes : le début de la période de couverture du groupe de contrats, celle à laquelle le premier paiement d'un assuré du groupe devient exigible (ou en l'absence d'une telle date, quand le premier paiement est reçu) et, dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Un contrat d'assurance est décomptabilisé lorsque l'obligation qu'il couvre est éteinte (par paiement ou échéance) ou si les conditions du contrat sont modifiées de telle sorte que la comptabilisation du contrat aurait été substantiellement différente si ces modifications avaient existé à l'origine. La décomptabilisation d'un contrat entraîne l'ajustement des flux de trésorerie d'exécution.

Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach - PAA)

Le modèle d'évaluation PAA est une simplification du modèle général qu'il est possible d'utiliser sous certaines conditions. En effet, les contrats de courte durée (moins d'un an), peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous

IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Dans ce cas, la méthode retenue pour déterminer l'ajustement pour risque est la même que pour le modèle général.

Le modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA) des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs (estimation des flux de trésorerie et ajustement pour risque) et du passif pour les sinistres survenus qui comprend l'estimation des flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque. Dans le cas de contrats qui deviennent onéreux, la perte est constatée sur la période.

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

La grande majorité des contrats d'assurance de Greenval sont inférieurs ou égal à un an. Pour les autres contrats, une analyse a été effectuée et l'évaluation ne différerait pas matériellement de celle qui serait produite en appliquant le modèle simplifié.

Traitement de la réassurance

Les contrats de réassurance émis sont traités de la même manière que les contrats d'assurance. Les contrats de réassurance de Greenval détenus ont des caractéristiques similaires aux contrats sous-jacents émis et sont mesurés avec la méthode simplifiée (PAA).

Présentation au bilan et au compte de résultat

Les produits comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par Greenval sont présentés au compte de résultat sous la rubrique « Revenus des services ». Cette rubrique du compte de résultat comprend les primes acquises, les produits des autres prestations.

Les charges comptabilisées pour l'activité assurance de Greenval sont présentées au compte de résultat sous la rubrique « Coût des services vendus » et comprennent les charges techniques des contrats, et les charges des prestations externes (y compris les commissions).

Les autres produits et charges relatifs à l'activité assurance (i.e. relevant des entités d'assurance) sont présentés dans les autres rubriques du compte de résultat en fonction de leur nature.

Des contrats d'assurance peuvent être distribués et gérés par des entités non-assurance du Groupe qui sont rémunérées à ce titre par des commissions payées par les entités d'assurance. Sous le modèle PAA, le traitement de ces frais en IFRS 17 est le même que sous IFRS 4.

Les contrats d'assurance (et de réassurance) émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent.

2.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie dont l'origine sont les activités courantes du Groupe Arval, y compris ceux relatifs aux placements des activités d'assurance.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, à l'exclusion des investissements liés à la flotte de véhicules.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées.

2.m UTILISATION D'ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La ventilation entre les éléments courants et non courants a été effectuée sur la base de la meilleure estimation connue à la date de la production des comptes consolidés en utilisant, dans certains cas, la maturité moyenne du parc locatif.

La préparation des états financiers exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas :

- Des hypothèses appliquées pour évaluer la valeur de marché des véhicules en circulation (flotte en location) ; ces hypothèses sont détaillées à la section 1.c.1 « Risque de valeur résiduelle ». Un changement de la valeur résiduelle estimée entraîne une modification de l'amortissement entre la date de réévaluation et la fin du contrat ;

ARVAL tient également compte, dans sa meilleure estimation des valeurs résiduelles, de l'effet des considérations environnementales sur l'évaluation des prix futurs de véhicules d'occasion.

- De la reconnaissance des revenus liés à la maintenance et pneumatiques, fondée sur un profil normal des coûts de réparation et d'entretien établie à partir de statistiques historiques et des coûts de service prévus au démarrage du contrat.
- Des tests de dépréciation effectués sur les véhicules d'occasion (stock), à partir des dernières données de marché disponibles. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable à long terme. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée comme la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à percevoir sur l'actif. Aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes au 31.12.2024.

- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels (Cf paragraphe 5.a) ;
- Des actifs d'impôt différé (Cf paragraphe 5.i) ;
- De l'estimation des provisions techniques d'assurance (Cf paragraphes 2.k et 5.s) ;
- De la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et des autres provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges. En particulier, l'issue et l'impact potentiel des litiges en cours est difficile à prédire avant leur terme. L'estimation des provisions est réalisée en prenant en compte toutes les informations disponibles à la date d'établissement des comptes notamment la nature du litige, les faits sous-jacents, les procédures en cours et les décisions de justice, y compris celles relatives à des cas similaires.

Il n'y a aucun événement ou information qui pourrait conduire à la déclaration d'un passif éventuel.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

3.a MARGE DES CONTRATS DE LOCATION

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus des contrats de location	7 363,11	6 183,08
Coûts des contrats de location – Amortissements	(5 294,29)	(4 706,77)
Coût de financement des contrats de location	(1 269,45)	(801,96)
Gain /perte de change	(1,27)	(1,01)
Marge des contrats de location	798,10	673,33

La marge des contrats de location comprend les revenus et charges de l'activité de location simple tels que les loyers, les amortissements, ainsi que les intérêts, les commissions, les produits et charges liés au financement, et également les gains et pertes de change.

Revenus des contrats de location

Les revenus des contrats de location reflètent la somme des produits liés à l'activité locative. Les revenus des contrats de location suivent la norme IFRS16, en termes d'identification des éléments locatifs et non locatifs et IFRS15 en ce qui concerne l'évaluation des performances des obligations.

Coûts des contrats de location – Amortissements

Ces coûts représentent les amortissements directement liés aux véhicules donnés en location. L'amortissement est calculé linéairement sur la durée du contrat de location en tenant compte du prix d'achat du véhicule diminué de sa valeur résiduelle.

Coût de financement des contrats de location

Arval finance l'acquisition des véhicules loués par des emprunts générant des charges d'intérêts. Sont également inclus, tous les frais bancaires et charges financières nécessaires à l'activité courante.

L'augmentation de la marge sur les contrats de location s'explique principalement par la croissance moins rapide des coûts de financement. Arval se finançant à la commande (et depuis le 1^{er} juillet 2024 par des emprunts dits « Forwards »), la baisse des taux et le retour à la normale de la durée entre la date de commande et la date de livraison se traduisent en 2024 par une progression de ces coûts de financement moins rapide que les revenus des contrats de location.

3.b MARGE DES SERVICES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Revenus des services	5 482,12	4 877,25
Coût des services vendus	(4 499,59)	(3 998,14)
Marge des services	982,53	879,11

La marge sur les services de location comprend tous les services proposés par Arval et connexes à l'activité de location longue durée, tels que l'entretien et la réparation, les pneus, le véhicule de remplacement, l'assistance, les assurances (via Greenval ou des sociétés externes), la gestion du carburant, la télématique et les services dédiés aux conducteurs.

L'analyse de la norme IFRS 15 réalisée par le Groupe Arval a permis de conclure que la reconnaissance du chiffre d'affaires doit refléter une « Obligation de Performance » c'est-à-dire « les efforts déployés » pour délivrer un service :

- La reconnaissance des revenus est liée à la survenance des coûts quand ils sont prévisibles tels que l'entretien et les pneus ;
- En absence de coûts prévisibles comme pour l'assurance ou l'assistance, les revenus sont reconnus au fur et à mesure de l'écoulement de la vie du contrat.

Les ajustements comptables liés au traitement d'IFRS15 trouvent leur contrepartie dans des comptes de régularisation actif et passif.

Entretien, frais de maintenance et pneumatiques

Les revenus liés aux services de réparation et d'entretien sont comptabilisés sur la durée du contrat de location. La reconnaissance du revenu se fait à la suite de la survenance des coûts encourus et est fondée sur un profil normal des coûts de réparation, d'entretien et pneumatiques, étayé par des statistiques historiques et les coûts de service prévus. La différence entre les montants facturés aux clients de façon linéaire et les montants comptabilisés en tant que revenus sont comptabilisés en revenus différés de services.

Arval a défini un ensemble de mesures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pour faire face à ce risque de modèle.

Domages et assurances

Les revenus liés aux activités d'assurance peuvent être comptabilisés de manière linéaire dès le premier jour des contrats, car l'occurrence des incidents et des coûts associés n'est pas certaine pendant la durée du contrat.

Carburant

Le groupe Arval peut agir en qualité d'intermédiaire « opaque » ou « transparent » entre un client et un pétrolier pour l'approvisionnement en carburant. Les commissions d'intermédiation sont enregistrées linéairement pendant la durée de vie du contrat.

Gestion de flotte et autres services

Les produits des services de gestion de flotte, ainsi que les autres services tels que la télématique et les services liés à la mobilité sont comptabilisés linéairement sur la durée du contrat.

3.c RESULTAT DE CESSION DE VEHICULES ET REEVALUATION

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits de la vente de véhicules	6 824,05	5 035,32
Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation	(5 998,22)	(3 681,74)
Résultat de cession de véhicules et réévaluation	825,82	1 353,58

Les produits et charges des véhicules cédés comprennent principalement :

Produit des véhicules cédés et frais de fin de contrat :

- Prix de vente ;
- Les frais de remise en état ;
- Frais de dépassement kilométrique ;
- Les frais de résiliation anticipée.

Coût des véhicules cédés et réévaluation :

- Valeur comptable nette des véhicules ;
- Coûts logistiques ;
- Marge anticipée due à la réévaluation de la valeur résiduelle (en application des principes décrits en 1.c.1).

Selon la norme IAS 16, une estimation (ajustée régulièrement selon la meilleure estimation dont Arval dispose) du résultat attendu sur les cessions futures est étalée sur la durée de vie des contrats. Cette estimation est incluse dans le résultat de cession de véhicules.

Pour être conforme aux normes IFRS, les valeurs résiduelles de la flotte de véhicules sont évaluées afin de prendre en compte les risques potentiels liés à l'évolution du marché des voitures d'occasion. Cette évaluation de la valeur résiduelle fait partie de l'amortissement du parc locatif.

Ce dernier est donc composé de deux éléments distincts et ayant des fondamentaux économiques différents :

- La dépréciation de l'actif calculée selon les paramètres ayant permis de définir le loyer et rattachée à la marge sur les contrats de location. Cette dépréciation est présentée dans la ligne « Coût des contrats de location – amortissements » de la note 3.a ;
- Une anticipation (lissée sur la durée de vie du contrat) de la plus ou moins-value attendue lors de la revente du véhicule, rattachée à l'agrégat résultat des ventes de véhicules et réévaluation. Cette dépréciation est présentée dans la ligne « Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation » de la présente note.

Le tableau ci-dessous présente la totalité des dotations aux amortissements du parc locatif.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Coûts des contrats de location – Amortissements	(5 294,29)	(4 706,77)
Coût de revient des véhicules vendus et réévaluation – Amortissements	352,83	695,26
Dotations aux amortissements	(4 941,46)	(4 011,51)

3.d CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Frais de personnel	(708,74)	(654,88)
Autres charges générales d'exploitation	(246,68)	(262,04)
Dotations aux amortissements	(67,19)	(63,63)
Total des charges générales d'exploitation	(1 022,61)	(980,54)

Les charges d'exploitation comprennent principalement les charges de personnel, les coûts informatiques, les locations immobilières, les honoraires et la publicité, les amortissements et dépréciations des immobilisations propres. Ce poste contient également l'amortissement des droits d'utilisation selon IFRS 16.

L'effectif moyen des collaborateurs du groupe Arval au cours de l'exercice 2024 est de 8 490.

Au 31 décembre 2024, le nombre de collaborateurs en équivalent temps plein employés par le groupe Arval est de 8 525.

3.e COUT DU RISQUE

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dotations nettes aux dépréciations	(14,88)	(29,57)
Récupérations sur créances amorties	7,05	4,21
Pertes sur créances irrécouvrables	(51,05)	(28,49)
Total du coût du risque de la période	(58,89)	(53,85)

Le coût du risque comprend la dépréciation des créances ainsi que les gains et pertes résultant de la politique de provisionnement définie.

Passage en pertes

Un passage en pertes consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'espoir raisonnable de recouvrement de tout ou partie dudit actif financier ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Le passage en pertes intervient lorsque toutes les voies de recours offertes à Arval ont été épuisées, et dépend généralement du contexte propre à chaque juridiction.

Si le montant de la perte lors du passage en perte est supérieur à la provision pour dépréciation cumulée, la différence est enregistrée comme une perte de valeur supplémentaire en « Coût du risque ». Pour toute récupération après la sortie de l'actif financier (ou d'une partie de cet actif) du bilan, le montant reçu est enregistré comme un profit en « Coût du risque ».

3.f AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Autres produits	16,22	29,94
Autres charges	(38,63)	(9,79)
Total des autres produits et autres charges	(22,41)	20,15

Les autres produits et charges représentent tous les éléments du compte de résultat relatifs à l'évaluation et à la cession des instruments financiers (principalement pour Greenval). Ce poste concerne également les cessions des actifs immobilisés autres que la flotte de véhicules et les droits d'utilisation.

En application de la norme IAS 29, le poste autres produits comprend un montant de -35.62 millions d'euros avant impôt relatif au profit sur la situation monétaire nette de l'entité Turque. Ce montant comprend l'application du coefficient général des prix sur les éléments non monétaires du bilan et sur les composants du compte de résultat.

3.g QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE

Il s'agit de la part des revenus générés par les sociétés associées au groupe Arval et comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence compte tenu de leur participation. Au 31 décembre 2024, il n'y a plus d'entités consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

3.h IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Charge d'impôt courant de l'exercice	(210,72)	(200,30)
Charge d'impôt différé de l'exercice	(161,91)	(293,37)
Impôts sur les bénéfices	(372,63)	(493,67)

Taux d'imposition effectif

Rationalisation de la charge d'impôt par rapport au taux d'impôt sur les sociétés en France	Exercice 2024		Exercice 2023	
	en millions d'euros	taux d'impôt	en millions d'euros	taux d'impôt
Charge d'impôt théorique sur le résultat net avant impôt ⁽¹⁾	(388,11)	25,83%	(488,65)	25,83%
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	17,30	(1,15%)	25,97	(1,37%)
Effet lié aux changements de taux d'imposition	(0,80)	0,05%	(12,40)	0,66%
Effet du taux réduit sur les dividendes et les cessions	(6,90)	0,46%	(10,36)	0,55%
Effet lié aux crédits d'impôts utilisés	11,98	(0,80%)	15,20	(0,80%)
Effet lié à l'activation des pertes reportables et des différences temporelles antérieures	(2,51)	0,17%	(13,43)	0,71%
Effet lié à l'utilisation de déficits antérieurs non activés	(1,28)	0,09%	4,09	(0,22%)
Autres effets	(2,32)	0,15%	(14,10)	0,75%
Charge d'impôt sur les bénéfices	(372,63)	24,80%	(493,67)	26,10%
Charge d'impôt courant de l'exercice	(210,72)	14,02%	(200,30)	10,59%
Charge d'impôt différé de l'exercice (note 5.i)	(161,91)	10,78%	(293,37)	15,51%

⁽¹⁾Retraité des quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence et des écarts d'acquisition.

Le taux d'imposition normal en France est de 25,83% pour l'exercice 2024.

Les pays où les taux d'imposition sont inférieurs à ceux de la France sont principalement l'Irlande, la Pologne et l'Espagne (avec des taux d'imposition applicables respectivement de 12,5 %, 19,0 % et 25,0 %).

4. INFORMATIONS SECTORIELLES

4.a FLOTTE EN LOCATION

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la flotte en location en valeur (en millions euros) au sein des pays et zones géographiques dans lesquels le groupe Arval opère.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pays / Zones Géographique		
France	7 026,78	6 215,16
Italie	6 346,00	5 434,78
Royaume-Uni	4 576,03	4 096,50
Espagne	4 788,84	4 351,20
Allemagne	3 602,92	2 907,49
Europe centrale et du Sud	5 196,89	4 312,76
Europe du Nord et Benelux	7 132,08	6 039,09
Asie	663,14	467,15
Amérique Latine	831,58	834,93
Montant net de la flotte à la fin de la période	40 164,26	34 659,07

4.b EFFECTIFS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le tableau ci-dessous présente la répartition des effectifs en ETP (Equivalents Temps Plein) en nombre au sein des pays et de la zone géographique dans lesquels le groupe Arval opère à la fin de la période.

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pays / Zones géographiques		
France / IT / Fonctions centrales / Autres	2 710	2 655
Italie	1 126	1 141
Royaume-Uni	705	693
Espagne	900	880
Allemagne	446	439
Europe centrale et du Sud	1 085	1 002
Europe du Nord et Benelux	1 039	1 048
Asie	156	181
Amerique Latine*	358	348
TOTAL EFFECTIF EQUIVALENT TEMPS PLEIN	8 525	8 388

Au 31 décembre 2024, les ETP comprennent les effectifs en CDI et CDD, présents à temps plein ou à temps partiel (au prorata de leur temps de présence), des entités sous contrôle exclusif consolidées par intégration globale.

4.c RESULTAT OPERATIONNEL BRUT

La répartition du résultat opérationnel brut par pays ou zones géographiques est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Pays / Zones géographiques		
France	499,54	594,52
Italie	405,56	453,13
Royaume-Uni	176,46	330,87
Espagne	388,99	419,26
Allemagne	248,99	195,32
Europe centrale et Sud	245,04	253,24
Europe du Nord et Benelux	432,71	435,24
Asie	154,34	164,89
Amérique latine	54,83	59,56
Résultat Opérationnel brut	2 606,45	2 906,03

5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

5.a ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur nette comptable en début de période	633,01	608,00
Acquisitions	-	21,70
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Effets des variations de parités monétaires (*)	8,21	3,31
Autres mouvements		
Valeur nette comptable en fin de période	641,22	633,01
Valeur brute comptable	752,58	739,42
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(111,36)	(106,41)

(*) : dont ajustement de change sur valeur nette : 8,21 pour 2024 et 3,31 pour 2023

La dépréciation de l'écart d'acquisition (goodwill) concerne les entités britanniques et a été enregistrée en 2009. Le mouvement sur la dépréciation est uniquement dû aux ajustements de taux de change. Le goodwill est lié aux acquisitions. Toutes les entités acquises fournissent des services de location. Le goodwill est alloué aux entités du groupe Arval qui ont incorporé les acquisitions.

Les acquisitions en 2023 concernent les entités du groupe Relsa (Colombie, Chili, Pérou) qui sont désormais détenues à 100% et contrôlées exclusivement par le groupe Arval.

Mesure de l'écart d'acquisition

Le groupe Arval considère l'ensemble de ses activités comme un « ensemble homogène de métier » (Unité Génératrice de Trésorerie selon IAS 36).

Lors de l'acquisition d'entreprises, la valeur de l'investissement réalisé peut être supérieure à la juste valeur des actifs et passifs nets des entreprises concernées. Cet excédent représente le goodwill qui doit être régulièrement évalué, moins les pertes de dépréciation cumulées précédemment comptabilisées.

Lorsque l'indicateur suggère la nécessité d'une dépréciation, la méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash-Flow method - DCF) est utilisée pour en déterminer le montant.

La méthode DCF repose sur un certain nombre d'hypothèses relatives aux projections de flux de revenus, de dépenses et de coût du risque (flux de trésorerie) fondées sur des plans à moyen terme sur une période de 5 ans. Les flux de trésorerie sont projetés au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance à l'infini et peuvent être normalisés lorsque l'environnement court terme ne reflète pas les conditions normales du cycle économique.

Les paramètres majeurs sensibles aux hypothèses sont le coût du capital, le coefficient d'exploitation, le coût du risque et le taux de croissance à l'infini.

Aucune nouvelle dépréciation n'a été comptabilisée en 2024.

5.b AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En millions d'euros	31 décembre 2024			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	51,44	21,32	70,96	143,73
Acquisitions	72,55	-	44,76	117,31
Variations de périmètre	-	-	-	-
Cessions	(20,32)	-	-	(20,32)
Amortissements	(15,32)	(3,12)	-	(18,44)
Provisions / dépréciations	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(65,41)	(65,41)
Effets des variations de parités monétaires	-	-	-	-
Valeur nette comptable à la clôture	88,35	18,20	50,32	156,86
Valeur brute comptable	277,98	27,56	50,32	355,86
Cumul des dépréciations et amortissements	(189,64)	(9,36)	-	(199,00)

Les logiciels développés en interne par le groupe Arval qui remplissent les critères de capitalisation sont capitalisés à hauteur des coûts directs de développement, qui comprennent les coûts externes et les coûts salariaux des employés directement attribuables au projet.

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des logiciels développés en interne correspond à 85,39 millions d'euros.

Par ailleurs, la colonne « autres immobilisations incorporelles » comprend des droits d'entrée concernant des partenariats et la valeur de la clientèle du groupe Terberg.

En millions d'euros	31 décembre 2023			
	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture	53,29	7,02	56,79	117,10
Acquisitions	29,88	0,01	34,56	64,44
Variations de périmètre	(0,55)	18,32	(1,21)	16,56
Cessions	(19,40)	(0,02)	-	(19,42)
Amortissements	(11,78)	(3,11)	-	(14,89)
Provisions / dépréciations	-	-	-	-
Autres mouvements	-	(0,89)	(19,17)	(20,07)
Effets des variations de parités monétaires	-	-	-	-
Valeur nette comptable à la clôture	51,44	21,32	70,96	143,73
Valeur brute comptable	225,70	27,54	70,96	324,20
Cumul des dépréciations et amortissements	(174,26)	(6,21)	-	(180,48)

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des logiciels développés en interne correspond à 47,02 millions d'euros.

5.c FLOTTE EN LOCATION

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur nette comptable en début de période	34 659,07	27 650,27
Acquisitions	17 609,23	14 159,97
Effet des variations de périmètre	0,00	248,93
Cessions	(7 481,63)	(4 219,53)
Amortissements comptabilisés pendant la période	(4 741,67)	(3 834,61)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0,12	34,41
Reclassification provisions sectorielles sur la flotte	0,00	508,32
Autres mouvements (*)	63,01	66,21
Effets des variations de parités monétaires	56,14	45,11
Valeur nette comptable en fin de période	40 164,26	34 659,07
Valeur brute comptable	50 977,76	44 976,23
Cumul des dépréciations et amortissements	(10 813,50)	(10 317,16)

(*) dont +63MEUR en décembre 2024 et +66,21MEUR en décembre 2023 lié à l'hyperinflation en Turquie

Au 31 Décembre 2024, le montant net des véhicules loués appartenant au groupe Arval atteint 40 164,26 millions d'euros.

Pour être conforme aux normes IFRS, les valeurs résiduelles de la flotte sont évaluées afin de prendre en compte les risques potentiels liés à l'évolution du marché des véhicules d'occasion. Cette évaluation de la valeur résiduelle fait partie de l'amortissement de la flotte en location. Une méthodologie prospective est appliquée pour le calcul de l'amortissement de la flotte en location en intégrant la variation de la valeur résiduelle contractuelle sur la durée de vie restante du contrat.

La flotte en location est amortie linéairement sur la durée du contrat de location (en moyenne entre un et cinq ans).

Le traitement des véhicules restitués en fin de contrat de location est décrit dans le chapitre 5.j Stocks.

Dépréciation de la flotte en location

Dans le cadre de l'évaluation annuelle visant à évaluer si un actif a pu ou non se déprécier, le groupe Arval s'appuie sur toutes les sources d'information qu'elles soient internes ou externes. Si des indications de dépréciation existent, une analyse est effectuée pour déterminer si la valeur comptable de l'actif ou de l'entité excède la valeur recouvrable, c'est-à-dire la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Cf. note 2.m pour plus d'informations.

5.d AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions d'euros	31 décembre 2024			
	Terrains et constructions	Equipement, Mobilier et installations	Autres immobilisations corporelles	Valeur nette comptable
Valeur nette comptable en début de période	102,00	11,05	70,39	183,44
Acquisitions	20,68	3,99	27,68	52,36
Effet des variations de périmètre	-	-	-	-
Cessions	(0,76)	(0,00)	(8,92)	(9,68)
Amortissements comptabilisés pendant la période	(21,10)	(2,15)	(13,68)	(36,92)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	0,29	0,29
Effets des variations de parités monétaires	0,24	0,11	1,53	1,88
Valeur nette comptable en fin de période	101,06	13,01	77,30	191,36
Dont droits d'utilisation	95,18	1,67	4,66	101,51
Valeur brute comptable	273,91	30,97	150,00	454,88
Cumul des dépréciations et amortissements	(172,85)	(17,96)	(72,70)	(263,52)

Les terrains représentent 6.45 millions d'euros en valeur comptable à la fin de la période.

En millions d'euros	31 décembre 2023			
	Terrains et constructions	Equipement, Mobilier et installations	Autres immobilisations corporelles	Valeur nette comptable
Valeur nette comptable en début de période	107,35	11,10	55,03	173,48
Acquisitions	19,16	1,98	32,15	53,29
Effet des variations de périmètre	0,49	0,10	0,51	1,10
Cessions	(4,50)	(0,07)	(5,73)	(10,30)
Amortissements comptabilisés pendant la période	(21,17)	(1,99)	(12,59)	(35,75)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-	-	-
Autres mouvements	0,50	(0,08)	1,06	1,48
Effets des variations de parités monétaires	0,17	0,01	(0,04)	0,14
Valeur nette comptable en fin de période	102,00	11,05	70,39	183,44
Dont droits d'utilisation	96,54	1,67	4,74	102,95
Valeur brute comptable	274,12	28,84	145,78	448,75
Cumul des dépréciations et amortissements	(172,13)	(17,79)	(75,39)	(265,31)

Les terrains représentaient 6,46 millions d'euros en valeur comptable à la fin de la période.

5.e PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur nette comptable en début de période	-	39,74
Quote part des résultats	-	-
Quote-part des variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Effets des variations de parités monétaires	-	-
Effet des variations de périmètre	-	(39,74)
Valeur nette comptable en fin de période	-	-

Les entités contrôlées auparavant conjointement par Arval et son partenaire Relsa au Chili, au Pérou et en Colombie, sont désormais détenues à 100% et sont consolidés en intégration globale depuis le 1^{er} janvier 2023.

5.f PORTEFEUILLE DE TITRES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur nette comptable en début de période	-	11,08
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat	0,32	0,31
Changement de périmètre du portefeuille de titres	(0,32)	(11,39)
Valeur nette comptable en fin de période	-	-
Valeur brute comptable	18,96	19,28
Cumul des Juste valeurs en fin de période	(18,96)	(19,28)

Les titres classés comme étant obligatoirement à la juste valeur par résultat sont ceux des entités :

- Non contrôlées par Arval ;
- Ou contrôlées par Arval, mais non consolidées pour des raisons de matérialité.

En 2023, Arval a cédé ses titres sur Annuo Jiutong en Chine et désormais le compte enregistre principalement des titres d'Arval India.

5.g INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

En millions d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Couverture de valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
Instruments dérivés de taux				
Instruments dérivés de change				
Couverture de résultats futurs	55,25	24,00	16,52	42,16
Instruments dérivés de taux	2,73	0,48	7,45	
Instruments dérivés de change	52,52	23,52	9,06	42,16
Autres instruments dérivés				
Dérivés utilisés en couverture	55,25	24,00	16,52	42,16
La répartition courant / non courant est la suivante				
Courant (moins d'1 an)	15,79	6,86	4,72	12,05
Non courant (plus d'1 an)	39,46	17,14	11,80	30,12
Total	55,25	24,00	16,52	42,16

Les instruments financiers dérivés sont décrits dans le chapitre 1.c.3. La comptabilité de couverture est définie dans la section 2.i.

5.h AUTRES ACTIFS FINANCIERS

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Prêts	0,29	0,22
Dépôts et cautionnements	0,72	0,92
Autres actifs financiers non courants - Actifs d'assurance	267,98	233,87
Avantages postérieurs à l'emploi	19,43	10,64
Valeur nette comptable en fin de période	288,42	245,65

Les autres actifs financiers non courants – Actifs d'assurance sont uniquement composés des investissements de Greenval insurance DAC pour répondre aux principes ci-dessous :

1. Protéger le capital et la solvabilité de l'entreprise,
2. Assurer la couverture du passif de la société par des investissements appropriés,
3. Minimiser le risque de perte conformément à son appétence pour le risque,

Greenval insurance DAC ne s'engage pas dans un trading actif et est typiquement un investisseur "buy and hold" avec une allocation d'actifs en titres à taux fixe adossée à son passif.

La répartition entre les maturités courantes et non courantes est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Courant (moins d'un an)	1,00	1,14
Non-courant (au-delà d'un an)	287,41	244,51
Valeur nette comptable en fin de période	288,42	245,65

5.i IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Impôts courants	90,21	112,64
Impôts différés	41,77	37,99
Actifs d'impôts courants et différés	131,98	150,62
Impôts courants	110,85	150,30
Impôts différés	858,45	693,06
Passifs d'impôts courants et différés	969,29	843,36

Variation des impôts différés par nature sur la période :

En millions d'euros	31 décembre 2023	Variations comptabilisées directement en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres pouvant être reclassées en résultat	Variations comptabilisées en capitaux propres ne pouvant être reclassées en résultat	Variations de périmètre, des parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Instruments financiers	39,10	25,38	(7,96)		(4,16)	52,36
Provisions pour engagements sociaux	(22,89)	(8,04)		(2,59)	0,20	(33,32)
Flotte	(962,01)	(129,29)			(72,54)	(1 163,84)
Autres immobilisations corporelles	63,08	6,95			(0,42)	69,61
Immobilisations incorporelles	(4,82)	1,36			(0,05)	(3,51)
Provisions pour risque de crédit	28,53	0,25			(0,10)	28,68
Provisions	73,85	(69,47)			88,38	92,77
Déficits fiscaux reportables	126,01	10,66			(1,72)	134,96
Autres éléments	4,07	(0,01)			1,55	5,61
Total impôts différés nets	(655,07)	(162,20)	(7,96)	(2,59)	11,14	(816,68)
Actifs d'impôts différés	37,99					41,77
Passifs d'impôts différés	693,06					858,45

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des règles fiscales et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays où le groupe Arval exerce ses activités pendant la période au cours de laquelle le revenu est généré.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à une transaction ou un événement directement comptabilisé en capitaux propres, qui sont également imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

5.j STOCKS

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur nette comptable en début de période	944,24	476,71
Variation des stocks	8,02	478,27
Provision pour dépréciation	5,97	(24,54)
Autres mouvements	-	9,19
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	12,85	4,60
Valeur nette comptable en fin de période	971,07	944,24
Valeur brute comptable	994,86	973,56
Cumul des provisions pour dépréciation	(23,78)	(29,32)

A la fin du contrat de location, les actifs concernés sont reclassés de la rubrique "Flotte en location" vers la rubrique "Stocks" à leur valeur comptable.

Les stocks sont alors composés des véhicules restitués mais non encore vendus ou non encore reloués. La valeur présentée est un montant net de la valeur historique à la date de la location et de sa dépréciation.

Les véhicules en stock, sont dépréciés jusqu'à leur date de cession pour tenir compte de l'impact du temps sur la valeur de marché.

5.k CREANCES CLIENTS

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Créances envers les clients	1 802,13	1 711,99
Dépréciations	(242,63)	(228,39)
Total	1 559,50	1 483,60
L'antériorité des créances est présentée ci-après:		
Montant non échu	1 310,68	1 199,47
Montant échu depuis moins d'un an	342,16	365,08
Montant échu de 1 à 5 ans	137,35	140,47
Montant échu depuis plus de 5 ans	11,94	6,97
Total	1 802,13	1 711,99

Les créances clients représentent des créances de location en cours, impayées, au titre de contrats de location simple existants ou des créances liées à des ventes de stocks.

Selon les principes comptables du groupe Arval, il doit être déterminé pour chaque créance, si un événement générateur de pertes (ou une combinaison d'événements générateurs de pertes) :

- Conduit au classement en encours douteux,
- Réduit les encaissements futurs estimés qui devraient être récupérés

Lorsqu'un indicateur objectif de dépréciation est identifié, c'est-à-dire lorsque la créance est classée en « douteux », la valeur recouvrable doit être calculée pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation doit être calculée comme suit : Dépréciation sur créances douteuses = Encours - Valeur recouvrable.

Afin d'estimer la valeur recouvrable à prendre en compte dans le calcul de la dépréciation pour créances douteuses, deux types d'évaluation peuvent être utilisés : le calcul individuel et le calcul statistique. Celles-ci doivent être utilisées séparément, ce qui signifie qu'une créance douteuse ne peut être amortie en même temps par un calcul individuel et statistique. Bien que ces deux options soient considérées comme disponibles toutes les deux pour les cas en défaut, l'approche statistique est à suivre pour la partie douteuse non en défaut (c'est-à-dire pour défaut technique / litige).

(a) Estimation individuelle : client par client.

(b) Estimation statistique : si les créances douteuses peuvent être regroupées en groupes homogènes (c'est-à-dire partageant des caractéristiques similaires), la valeur recouvrable actualisée peut être déterminée statistiquement. Des groupes homogènes sont définis par des créances partageant des caractéristiques similaires (géographie, nombre de jours d'impayés, raisons du classement etc.) et dans ce cas, le pourcentage de recouvrement peut être calculé en fonction de l'historique des recouvrements.

Dans le cadre d'IFRS9, une méthodologie simplifiée appelée « Approximation par dépréciation nette » est utilisée pour évaluer la perte de crédit attendue à comptabiliser sur les créances clients et les créances de location.

Cette méthodologie s'appuie sur les données historiques du coût du risque : elle consiste essentiellement à appliquer à l'exposition hors Groupe du trimestre considéré un « Ratio de Provisionnement Spécifique » (Special Provisioning Ratio - SPR), propre à chaque entité, calculé sur la base des données historiques de l'entité sur les 7 dernières années :

- Le SPR pourrait être estimé comme la moyenne des pertes et dotations/reprises de provisions constatées sur l'ensemble de l'historique sur le portefeuille auquel appartient l'actif
- Il est mis à jour une fois par an au dernier trimestre (y compris les derniers chiffres disponibles du trimestre) et reste inchangé les trois trimestres suivants.

En outre, et afin de calculer le niveau de dépréciation du portefeuille le plus approprié, un coefficient dit « forward looking » a été intégré dans le calcul de la provision.

La part SPR (y compris le coefficient de « forward looking ») incluse dans la dépréciation des créances s'élève à 30 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 35 millions d'euros au 31 décembre 2023.

A chaque date de clôture, la dépréciation doit être revue afin de prendre en compte :

- Les remboursements réalisés depuis la clôture précédente,
- L'estimation du montant des encaissements.

Les mouvements de dépréciation sont analysés ci-dessous :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Valeur nette comptable en début de période	(228,39)	(190,21)
Dépréciations comptabilisées pendant la période	(46,57)	(51,97)
Reprise de dépréciations	32,09	22,94
Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	0,24	0,34
Autres mouvements	-	(9,49)
Valeur nette comptable en fin de période	(242,63)	(228,39)

5.1 TRÉSORERIE ET ASSIMILÉS

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Caisse et comptes ordinaires	866,75	1 252,41
Dépôts bancaires à court terme	571,79	2 410,29
Valeur nette comptable fin de période	1 438,54	3 662,70

La trésorerie et assimilés comprend les liquidités en caisse, les dépôts bancaires à vue et les autres placements très liquides.

La trésorerie et assimilés est définie comme des placements à court terme qui sont facilement convertibles en des montants connus. Les actifs financiers détenus en tant qu'équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt qu'à des fins d'investissement ou à d'autres fins.

Dans les comptes consolidés, les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts.

La variation de trésorerie et équivalents entre décembre 2023 et décembre 2024 est de -2 244 millions d'euros (variation tenant compte des découverts bancaires, cf. tableau des flux de trésorerie). Elle s'explique pour l'essentiel par la diminution des délais de livraison des véhicules par les constructeurs automobiles qui s'est traduite par une baisse du stock de véhicules financés à la commande et par la mise en place de financements à terme pour financer ce stock.

5.m AUTRES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
TVA et autres taxes	653,00	699,47
Autres débiteurs divers	270,80	311,32
Dépréciations sur compte d'actif	(5,01)	(4,47)
Charges constatées d'avance	441,21	356,61
Autres produits à recevoir	414,05	342,53
Autres actifs liés aux activités d'assurance	112,14	63,18
Autres comptes de régularisation actifs	430,35	436,67
Valeur nette comptable en fin de période	2 316,54	2 205,30

Ces montants comprennent notamment des acomptes au titre de charges imputables à une période ultérieure et des sommes restant à recevoir et, des ristournes et primes à recevoir.

Toutes ces créances ont une échéance inférieure à un an

5.n CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Capital social	66,41	66,41
Primes d'émission	0,75	38,75
Bénéfices non distribués et autres réserves	3 353,14	2 476,62
Résultat net	1 129,91	1 398,11
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	4 550,21	3 979,90

Au 31 décembre 2024, le capital social d'Arval Service Lease s'élève à 66 412 800 euros et est divisé en 3 320 640 actions. La valeur nominale de chaque action est de 20 euros, inchangée par rapport au 31 décembre 2023. Le nombre d'actions est également inchangé par rapport au 31 décembre 2023.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Le report à nouveau et les autres réserves représentent principalement, outre les réserves légales, les réserves comptabilisées du fait de l'application des normes IFRS.

Les variations des capitaux propres sont décrites dans l'état de variation des capitaux propres entre le 1er janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

5.o DETTES SUBORDONNEES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Dettes subordonnées	90,00	90,00

Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées sont initialement comptabilisées à la valeur d'émission, y compris les frais de transaction, et sont ensuite évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dette subordonnée concerne exclusivement l'entité Arval Allemagne comme l'exigent les autorités allemandes. Arval Allemagne doit réaliser chaque année un calcul afin de démontrer qu'elle dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques liés à son activité. Une dette subordonnée a été mise en place en 2017 pour répondre à cette exigence.

La maturité de la dette subordonnée étant supérieure à un an, la dette est classée en passif non courant.

5.p DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emissions obligataires à Moyen Terme	4 668,87	5 993,61
Emissions obligataires issues d'opérations de titrisation	523,82	350,00
Titres de créances négociables	0,00	2 522,52
Total des dettes au coût amorti	5 192,69	8 866,13

La valeur nominale des titres émis (EMTN) au 31 décembre 2024 s'élève à 4,6 milliards d'euros, montant duquel il faut déduire les frais d'émission et les obligations souscrites par Greenval, respectivement 2,2 millions d'euros et 2,5 millions d'euros.

En novembre 2024, une émission de dettes Senior adossées à des actifs d'ARVAL UK (titrisation) pour un montant de 402,3 millions de livre sterling a été réalisée. Cette émission vient en complément d'une émission de dettes Senior adossées à des actifs d'ASL France pour un montant de 350 millions d'euros qui avait été réalisée en octobre 2022.

Cette nouvelle émission de titres a été opérée en 2 tranches :

- 350 millions de livre sterling de dettes Senior
- 52,3 millions de livre sterling de dettes Junior, souscrites par Arval UK.

Le groupe Arval conserve la quasi-totalité des risques et des avantages des créances locatives, car dans le programme de titrisation adossée à des actifs, Arval a souscrit des titres de premier rang et supportera donc toutes les pertes réalisées. En conséquence, le groupe Arval continue de comptabiliser l'intégralité des créances locatives transférées.

Programme et entité ad hoc	Emetteur	Pays	Devise	Montant du Programme de Titrisation (part Senior)	Montant Restant dû
FCT Pulse France 2022	ASL France	France	EUR	350 millions	101 millions
PULSE UK 2024 PLC	ARVAL UK	UK	GBP	350 millions	350 millions

La répartition entre les échéances courantes et non courantes est la suivante :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Courant (moins d'un an)	2 283,14	2 447,15
Non-courant (plus d'un an)	2 909,55	6 418,98
Total	5 192,69	8 866,13

5.q EMPRUNTS AUPRES D'INSTITUTIONS FINANCIERES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Emprunts auprès des institutions financières	32 543,11	25 949,95
Dettes rattachées sur emprunts auprès des institutions financières	118,43	85,61
Découverts	227,73	207,43
Dettes rattachées sur découverts	2,09	0,40
Total	32 891,36	26 243,38

Les emprunts auprès des institutions financières sont principalement composés de 93,11 % d'emprunts BNPP et BNPP Fortis. Ces emprunts remboursables servent à l'acquisition des véhicules à donner à la location et à couvrir les investissements du groupe Arval. Les intérêts courus et les découverts bancaires sont inclus avec les emprunts.

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Courant (moins d'un an)	9 092,54	7 531,06
Non courant (plus d'un an)	23 798,82	18 712,33
Total	32 891,36	26 243,38

Echéance des emprunts :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Moins d'un an	8 744,29	7 237,62
1-5 ans	23 550,67	18 553,78
Plus de 5 ans	248,15	158,54
Total	32 543,11	25 949,95

5.r ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES A LONG TERME

En millions d'euros	31 décembre 2023	Dotations nettes aux provisions	Révaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variations des parités monétaires et divers	31 décembre 2024
Provisions sur engagements sociaux					
- Avantages postérieurs à l'emploi	42,59	2,32	(0,61)	(0,04)	44,25
- Provision pour bonus différé	5,17	0,90	-	-	6,07
- Provision au titre des autres avantages à long terme	7,98	0,96	-	-	8,94
- Autres provisions	0,10	(0,07)	-	-	0,03
Total provisions sur engagements sociaux	55,83	4,11	(0,61)	(0,04)	59,29

En millions d'euros	31 décembre 2022	Dotations nettes aux provisions	Révaluations comptabilisées directement en capitaux propres	Variations des parités monétaires et divers (*)	31 décembre 2023
Provisions sur engagements sociaux					
- Avantages postérieurs à l'emploi	35,59	0,33	5,81	0,85	42,59
- Provision pour bonus différé	5,51	(0,34)	-	-	5,17
- Provision au titre des autres avantages à long terme	7,09	0,89	-	-	7,98
- Autres provisions	0,15	(0,05)	-	-	0,10
Total provisions sur engagements sociaux	48,34	0,82	5,81	0,85	55,83

La définition des avantages du personnel couvert par ces dispositions est décrite au chapitre 2.i.

L'échéance des provisions étant supérieure à un an, elles sont classées en non courant.

Hypothèses actuarielles

Pour 2024, les intervalles de taux retenus sont les suivants :

En pourcentage	Exercice 2024	
	Taux d'actualisation	Taux d'augmentation future des salaires (1)
France	3,40%	2,10% à 4,10%
Royaume-Uni	5,30%	NA
Allemagne	3,60%	2,70%
Belgique	3,30% à 3,52%	3,80% à 3,82%
Suisse	0,90%	1,80%

(1) y compris dérive des prix (inflation)

Effet de l'évolution du taux d'actualisation

Les obligations pourraient changer en fonction de l'effet de l'évolution du taux d'actualisation :

En millions d'euros	Exercice 2024	
	Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation - 100bp	Evolution de la valeur actualisée des obligations Taux d'actualisation +100bp
France	5,05	(4,11)
Royaume-Uni	10,02	(8,17)
Allemagne	5,39	(4,13)
Belgique	2,48	(1,69)
Suisse	2,40	(1,60)

5.s PROVISIONS

Provisions pour risques et charges par nature

En millions d'euros	31 décembre 2023	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Variation des parités monétaires et divers	Autres mouvements	31 décembre 2024
Provisions pour risques sur les contrats de location	360,26	124,37	(143,69)	(1,00)		339,95
Provision sectorielle sur la flotte	508,32		(360,94)	1,96		149,34
Provisions pour litiges avec des tiers	1,42	1,24	(1,39)	(0,02)		1,25
Autres provisions pour risques et charges	6,03	1,56	(1,96)	(0,02)		5,61
Total des provisions pour risques et charges	876,03	127,18	(507,98)	0,92	-	496,14
La répartition courant / non-courant est la suivante :						
Courant (moins d'un an)	249,63					141,35
Non-courant (plus d'un an)	626,40					354,79
Total	876,03					496,14

En millions d'euros	31 décembre 2022 retraité selon IFRS 17 et 9	Dotations nettes aux provisions	Utilisation des provisions	Variation des parités monétaires et divers	Autres mouvements	31 décembre 2023
Provisions pour risques sur les contrats de location	329,71	111,47	(81,84)	0,92	-	360,26
Provision sectorielle sur la flotte	-	-	-	-	508,32	508,32
Provisions pour litiges avec des tiers	3,78	1,47	(3,83)	-		1,42
Autres provisions pour risques et charges	7,23	0,82	(2,00)	(0,02)		6,03
Total des provisions pour risques et charges	340,71	113,76	(87,67)	0,91	508,32	876,03
La répartition courant / non-courant est la suivante :						
Courant (moins d'un an)	95,82					249,63
Non-courant (plus d'un an)	244,89					626,40
Total	340,71					876,03

Les provisions pour risques sur les contrats de location couvrent principalement les risques liés à la prestation de services « risk retention » et véhicules relais-assistance, estimées en fonction des statistiques de dommages subis par les véhicules.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

La maturité est déterminée comme suit :

- Pour les tiers : date prévisible de décaissement
- Pour les risques et charges et les assurances : au prorata de la durée moyenne des contrats

Le marché automobile connaît certaines évolutions technologiques rendant potentiellement moins opérants certains modèles plus prédictifs de valorisation, l'année 2024 ayant toutefois permis de confirmer la solidité des modèles sur plusieurs catégories de véhicules thermiques. En parallèle à ces évolutions technologiques, il existe aussi une incertitude du contexte politico-environnemental qui amène Arval à provisionner le risque de perte valeur de la flotte à la revente. Dans ce contexte, les incertitudes ne sont plus concentrées sur des typologies de véhicules mais sont plus généralisées. Ainsi, au 31 décembre 2023, le montant de cette provision s'élevait à 508 millions d'euros. Au 31 décembre 2024, le montant de la provision s'établit à 149 millions d'euros compte tenu de la stabilisation du marché des véhicules d'occasion.

5.t AUTRES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Passifs de location	95,13	96,45
Dépôts de garanties	143,30	120,45
Dettes fournisseurs	425,22	513,98
TVA et autres taxes	169,49	111,28
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	278,70	246,08
Produits différés liés aux contrats de location	1 058,73	991,07
Autres charges à payer	349,50	318,09
Autres créditeurs	1 121,95	933,68
Total	3 642,03	3 331,08
La répartition courant / non-courant est la suivante :		
Courant (moins d'un an)	3 374,39	3 078,36
Non-courant (plus d'un an)	267,64	252,72
Total	3 642,03	3 331,08

Ce poste comprend les dettes nées des obligations locatives (IFRS 16), les dettes fournisseurs y compris sur les immobilisations, la TVA collectée et toutes autres sommes dues aux salariés, à l'Etat ou aux organismes sociaux, ainsi que les passifs relatifs aux contrats d'assurance de Greenval.

Les autres produits différés, les autres charges à payer, les autres comptes de régularisation et les charges reportées font également partie de ce poste.

La partie non courante concerne les dettes de location et la quote-part des passifs relatifs aux contrats d'assurance de Greenval à moins d'un an.

6. ENGAGEMENTS DONNES OU RECUS

6.a ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT OU DE GARANTIES

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements de financement donnés	0,00	3,96
Engagements de garantie donnés	36,87	16,52
Total des engagements de financement donnés	36,87	20,47
Engagements de financement reçus	3 682,89	346,68
Engagements de garantie reçus	105,67	91,73
Total des engagements de financement reçus	3 788,56	438,41

Ces engagements sont conclus dans le cadre des activités ordinaires d'Arval.

Au cours de l'exercice 2024, les entités ARVAL ont commencé à se financer auprès du groupe BNPP en souscrivant des emprunts à terme (dits « Forwards »). Le montant déclaré en hors bilan correspond aux montants souscrits avant le 31 décembre 2024, et mis à disposition en 2025.

Dans le cadre de leurs activités, les entités du métier Arval déclarent les engagements d'achats de véhicules correspondant aux commandes faites par les clients. Le montant des engagements d'achats de véhicules correspond aux véhicules non livrés et non encore payés et ces engagements ne sont donc pas déclarés au bilan mais sont déclarés en hors-bilan. A fin décembre 2024, ces montants d'engagements d'achats de véhicules donnés s'élèvent à 5 156 Millions EUR.

6.b ENGAGEMENTS SUR TITRES

En lien avec la comptabilisation des opérations sur titres en date de règlement, les engagements représentant les titres à livrer sont les suivants :

En millions d'euros	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Engagements de titres à livrer	0,00	160,53
Total des autres engagements	0,00	160,53

7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

7.a RESULTAT PAR ACTION

Résultat de base et résultat dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires est déterminé en déduisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions privilégiées.

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de la période attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation, ajusté pour tenir compte de l'effet maximal de la conversion des instruments de capitaux propres dilutifs en actions ordinaires. Les options de souscription d'actions dans la monnaie sont prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action, de même que les actions de performance attribuées dans le cadre du Global Share-based Incentive Plan. La conversion de ces instruments n'aurait aucun effet sur le chiffre du résultat net utilisé dans ce calcul.

En euros	Exercice 2024	Exercice 2023
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	1 087 413 743	1 379 752 316
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	3 320 640	3 320 640
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	3 320 640	3 320 640
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	327,47	415,51
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	327,47	415,51

7.b DIVIDENDES VERSES

Un dividende relatif à la période close le 31 décembre 2023, d'un montant de 606,55 millions d'euros (182,66 euros par action) a été payé en juin 2024. Arval a procédé également à un remboursement partiel par prélèvement sur le poste Prime de fusion pour un montant de 38 millions d'euros (soit 11,44 euros par action).

Un dividende de 622,02 millions d'euros (187,32 euros par action) a été distribué en 2023. Arval a procédé également en 2023 à un remboursement partiel par prélèvement sur le poste Prime de fusion pour un montant de 177,98 millions d'euros (soit 53,60 euros par action).

7.c PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Contrôle, pourcentages d'intérêt et méthode de consolidation par entité

Nom	Pays	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
		Méthode	Contrôle (%)	Intérêts (%)	Méthode	Contrôle (%)	Intérêts (%)
Arval Service Lease	France						
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Austria GmbH	Autriche	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Belgium NV SA	Belgique	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Locadif	Belgique	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Terberg Leasing Justlease Belgium BV	Belgique	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Brasil Ltda	Brésil	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Rentaequipos Leasing SA	Chili	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Comercializadora de Vehiculos SA	Chili	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Relsa SPA	Chili	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Relsa Colombia SAS	Colombie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval AS	Danemark	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval OY	Finlande	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Cofiparc	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Trading	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Public Location Longue Durée	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Louveo	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Artel (*)	France	-	-	-	IG	100,00%	100,00%
Arval Fleet Services	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
CENT ASL	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
FCT Pulse	France	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Greenval Insurance DAC	Irlande	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Italia SPA	Italie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Maroc SA	Maroc	IG	66,66%	66,66%	IG	66,66%	66,66%
Arval Fleet Services	Monaco	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval AS Norway	Norvège	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval BV	Pays-Bas	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Rentaequipos Leasing Peru SA	Pérou	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Polska SP ZOO	Pologne	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Aluger Operational Automoveis SA	Portugal	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval CZ SRO	République tchèque	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BNPP Fleet Holdings Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Group Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval UK Leasing Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Pulse UK 2024 PLC (**)	Royaume-Uni	IG	100,00%	100,00%	-	-	-
Arval LLC	Russie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Slovakia SRO	Slovaquie	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval AB	Suède	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
Arval Schweiz AG	Suisse	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	50,00%	50,00%	IG	50,00%	50,00%

(*) Fusion

(**) Création

7.d MESURE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers du groupe Arval (définis dans leurs sections respectives du bilan) sont classés comme suit :

Actifs

En millions d'euros	Valeur de marché des instruments financiers au 31 Décembre 2024	Actifs au coût amorti	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Instruments financiers dérivés	55,25		-	55,25	2
Créances clients	1 559,50	1 559,50			2
Autres créances et charges constatées d'avance	1 551,40	1 551,40			2
Autres actifs financiers	288,42	1,00	53,90	233,52	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 438,54		1 438,54		1
ACTIFS	4 893,11	3 111,91	1 492,44	288,77	

En millions d'euros	Valeur de marché des instruments financiers au 31 décembre 2023	Actifs au coût amorti	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Instruments financiers dérivés	16,52			16,52	2
Créances clients	1 483,60	1 483,60			2
Autres créances et charges constatées d'avance	1 442,65	1 442,65			2
Autres actifs financiers	245,65	1,14	61,99	182,52	1 & 2
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 662,70	-	3 662,70		1
ACTIFS	6 851,12	2 927,40	3 724,69	199,04	

Passifs

En millions d'euros	Valeur de marché des instruments financiers au 31 Décembre 2024	Actifs au coût amorti	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Dettes subordonnée	90,00	90,00			2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 678,14	32 678,14			2
Dettes représentées par un titre	5 148,25	5 148,25			2
Instruments financiers dérivés	24,00		-	24,00	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 193,83	3 193,83			2
PASSIFS	41 134,21	41 110,22	-	24,00	

En millions d'euros	Valeur de marché des instruments financiers au 31 décembre 2023	Actifs au coût amorti	Actifs financiers en valeur de marché par résultat	Actifs financiers de valeur de marché par capitaux propres	Niveaux
Dettes subordonnée	90,00	90,00			2
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	26 456,00	26 456,00			2
Dettes représentées par un titre	8 895,88	8 895,88			2
Instruments financiers dérivés	42,16		-	42,16	2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 973,72	2 973,72			2
PASSIFS	38 457,76	38 415,60	-	42,16	

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Les techniques de valorisation utilisées et les hypothèses retenues assurent une mesure homogène de la valeur de marché des instruments financiers actifs et passifs comptabilisés au coût amorti au sein du Groupe Arval : lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. A défaut, la valeur de marché est déterminée à l'aide de techniques de valorisation, telles que l'actualisation des flux futurs estimés pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti.

La valeur de marché retenue pour les prêts, les dettes et les titres de dette au coût amorti dont la maturité initiale est inférieure à un an (y compris exigibles à vue) est la valeur comptabilisée. Ces instruments ont été présentés en Niveau 2.

7.e REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX BENEFICIANT AUX MANDATAIRES SOCIAUX DU GROUPE ARVAL

La rémunération des mandataires sociaux n'est pas divulguée car elle impliquerait la communication de montants individuels.

7.f RELATION AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les tableaux ci-dessous présentent les transactions avec les autres entités du Groupe BNP Paribas. Les entités qui appartiennent au sous-groupe Fortis sont classées dans le périmètre Fortis, les autres sont classées dans le périmètre BNP Paribas.

Encours des opérations réalisées avec les parties liées

En millions d'euros	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	BNPP	Fortis	BNPP	Fortis
ACTIFS				
Autres actifs financiers				
Créances clients	3,74	8,58	4,89	7,52
Instruments financiers dérivés de couverture	0,31		2,91	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 035,48	353,92	2 952,34	455,68
Créances d'impôt exigibles sur le résultat	49,24	0,12	60,77	
Autres créances et charges constatées d'avance	51,94	6,81	67,10	14,81
Total	1 140,72	369,44	3 088,01	478,01
PASSIFS				
Dettes subordonnées	90,00		90,00	
Emprunts auprès d'institutions financières	16 248,41	14 417,83	11 625,59	12 801,14
Instruments financiers dérivés de couverture				
Dettes d'impôt exigibles sur le résultat	13,14	5,20	14,32	6,84
Autres dettes et produits constatés d'avance	46,79	7,88	59,79	2,79
Total	16 398,34	14 430,91	11 789,70	12 810,77
ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS				
Engagements donnés	0,02	36,83	0,07	16,44
Engagements recus	667,28	2 198,80	19,26	35,61
Engagements de titres à livrer			160,53	

7.g PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Il n'y a pas de plan de paiement à base d'actions.

7.h HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à :

Au titre de l'exercice 2024	E&Y		Deloitte		Total	
	Montant	%	Total	%	Montant	%
Certification des comptes	1 259,57	86,40%	1 279,19	85,15%	2 538,76	85,77%
- Emetteur	349,00		297,00		646,00	
- Filiales consolidées	910,57		982,19		1 892,76	
Services autres que la certification des comptes	198,24	13,60%	223,08	14,85%	421,32	14,23%
- Emetteur	156,00		50,00		206,00	
- Filiales consolidées	42,24		173,08		215,32	
Total	1 457,80	100,00%	1 502,27	100,00%	2 960,08	100,00%

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes n'appartenant pas au réseau de l'un de ceux certifiant les comptes consolidés et individuels de Arval Service Lease, mentionnés dans le tableau ci-dessus, s'élève à 44 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024 (421 milliers d'euros pour 2023).

Le montant total des honoraires d'audit versés aux Commissaires aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à :

Au titre de l'exercice 2023	Mazars		Deloitte		Total	
	Montant	%	Total	%	Montant	%
Certification des comptes	1 372,73	91,08%	911,94	83,47%	2 284,67	87,88%
- Emetteur	281,00		281,00		562,00	
- Filiales consolidées	1 091,73		630,94		1 722,67	
Services autres que la certification des comptes	134,43	8,92%	180,63	16,53%	315,06	12,12%
- Emetteur	75,00		89,00		164,00	
- Filiales consolidées	59,43		91,63		151,06	
Total	1 507,16	100,00%	1 092,57	100,00%	2 599,73	100,00%

7.i INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

- Résultat des activités d'assurance

Le résultat des activités d'assurance est présenté dans la « marge des services » dans le compte de résultat. Il regroupe :

- les « Produits des activités d'assurance », qui correspondent au relâchement des flux d'exécution des contrats pour la période selon la méthode d'affectation des primes ;
- les « Charges afférentes aux activités d'assurance », qui comprennent les charges de sinistres et les autres charges afférentes aux activités d'assurance qui ont été engagées telles que les variations liées aux services passés. Ce poste inclut également la part des charges générales d'exploitation et des dotations et amortissements rattachables aux contrats d'assurance.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes	388,53	323,78
PRODUITS DES ACTIVITES D'ASSURANCE	388,53	323,78
Sinistres et charges survenus	(326,85)	(282,35)
Variations liées aux services passés	(1,63)	13,59
Charges nettes afférentes aux contrats de réassurance détenus	(2,79)	(0,22)
CHARGES AFFERENTES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	(331,26)	(268,98)
RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	57,27	54,80

- **Résultat financier**

Le « Résultat financier » regroupe les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » ainsi que les « Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance ». Il est présenté dans la rubrique « Autres produits et autres charges ».

Les « Produits nets des placements liés aux activités d'assurance » sont constitués des produits nets des instruments financiers. Ils comprennent notamment les plus-values ou moins-values et les variations de valeur des actifs financiers comptabilisés en valeur de marché par résultat ou en valeur de marché par capitaux propres.

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Produits nets d'intérêts	4,35	5,21
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par capitaux propres	4,54	(0,20)
<i>Plus ou moins-values sur instruments de dette</i>	4,54	(0,20)
<i>Produits de dividendes sur instruments de capitaux propres</i>	-	-
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en valeur de marché par résultat	3,35	6,48
Résultat sur instruments financiers au coût amorti	-	-
Coût du risque	0,01	(0,05)
PRODUITS NETS DES PLACEMENTS LIES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	12,25	11,44
Variations de valeur des contrats d'assurance à participation directe ou autres contrats d'assurance	-	1,94
Autres produits ou charges financiers d'assurance	-	-
PRODUITS OU CHARGES FINANCIERS AFFERENTS AUX CONTRATS D'ASSURANCE	-	1,94
RESULTAT FINANCIER	12,25	13,38

- Réconciliation des charges par nature et des charges par destination

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Commissions et autres frais	(14,40)	(12,68)
Frais de personnel	(5,65)	(5,11)
Taxes	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(0,42)	(0,39)
TOTAL DES CHARGES PAR NATURE	(20,47)	(18,18)
Charges rattachables aux contrats d'assurance	(17,52)	(15,68)
Frais de gestion non rattachables de l'activité d'assurance	(2,94)	(2,50)

- Placements, autres actifs et passifs financiers liés aux activités d'assurance

Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Actifs financiers en valeur de marché par résultat	53,90	61,99
Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres	214,09	171,88
Actifs financiers au coût amorti	78,99	44,98
Actifs relatifs aux contrats d'assurance	112,14	63,18
Placements et autres actifs liés aux activités d'assurance	459,12	342,03

Passifs financiers liés aux activités d'assurance

Il n'y a actuellement pas de passifs financiers liés aux activités d'assurance.

Actifs financiers en valeur de marché par capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	31 décembre 2024		31 décembre 2023	
	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres	Valeur de marché	dont variation de valeur comptabilisée directement en capitaux propres
Titres de dette	214,09	(1,09)	171,88	(4,95)
Titres de capitaux propres	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR CAPITAUX PROPRES	214,09	(1,09)	171,88	(4,95)

- Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les principaux contrats d'assurance émis par Greenval correspondent à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon la méthode d'affectation des primes pour les contrats à durée d'un an au plus.

En millions d'euros	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets	Actifs	Passifs	(Actifs) ou Passifs nets
Contrats d'assurance évalués selon la méthode d'affectation des primes	69,24	277,16	207,92	16,50	241,36	224,86
Contrats de réassurance détenus	42,90	1,54	(41,36)	46,68	4,73	-41,95
Actifs et passifs relatifs aux contrats d'assurance	112,14	278,70	166,56	63,18	246,08	182,91

- Variations des valeurs comptables des contrats d'assurance - couverture restante et sinistres survenus

Contrats d'assurance émis, hors contrats de réassurance En millions d'euros	Couverture restante hors élément de perte	Couverture restante: élément de perte	Sinistres survenus	Total des passifs nets
Solde d'ouverture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	(16,50)	-	-	(16,50)
Solde d'ouverture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	12,24	-	229,12	241,36
(Actifs) ou passifs nets au 31 décembre 2023	(4,26)	-	229,12	224,86
Produits des activités d'assurance	(388,53)	-	-	(388,53)
Charges afférentes aux activités d'assurance	-	-	328,47	328,47
Résultat des activités d'assurance : (produits) ou charges	(388,53)	-	328,47	(60,06)
(Produits) ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-	-	-	-
Total des variations comptabilisées en résultat net et dans les capitaux propres	(388,53)	-	328,47	(60,057)
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	372,77	-	-	372,77
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-	-	-
Sinistres et autres charges payés (y compris la composante d'investissement)	-	-	(285,71)	(285,71)
Total des flux de trésorerie	372,77	-	(285,71)	87,065
Autres variations	(49,22)	-	5,28	(43,94)
Solde de clôture des actifs relatifs aux contrats d'assurance	(69,24)	-	-	(69,24)
Solde de clôture des passifs relatifs aux contrats d'assurance	-	-	277,16	277,16
(Actifs) ou passifs nets au 31 décembre 2024	(69,24)	-	277,16	207,92

- Taux d'actualisation et ajustement pour risques non financiers

Le tableau suivant présente les taux d'actualisation moyens utilisés par Greenval pour l'évaluation des contrats de protection pour les principaux horizons de la courbe Euro.

	31 décembre 2024					31 décembre 2023				
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Protection	2,25%	1,97%	2,06%	2,12%	2,06%	3,73%	2,80%	2,84%	2,92%	2,84%

7.j EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.